

UNIVERSITE DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES

Année 1981 N° 17

**LES MOTIFS DE SAISIE DES VIANDES LES PLUS FREQUEMMENT
RENCONTRES AU NIVEAU DES ABATTOIRS DE LA REGION DU CAP-VERT :
CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

THESE

présentée et soutenue publiquement le 26 Juin 1981
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie
de Dakar
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire
(DIPLOME D'ETAT)

par

Khadime GUEYE

né en 1952 à NGUIDILLA (SENEGAL)

PRESIDENT DU JURY

Monsieur François DIENG

Professeur à la Faculté de Médecine
et de pharmacie de DAKAR

RAPPORTEUR :

Monsieur Ahmadou Lamine NDIAYE

Professeur à l'E I S M V de DAKAR

MEMBRES :

Monsieur Alassane SERE

Maître de Conférence à l' E I S M V

Monsieur Ibrahima WONE

Maître de Conférences agrégé à la
Faculté de Médecine et de pharmacie
de DAKAR

François DENIS

Maître de Conférences agrégé à la
Faculté de Médecine et de pharmacie
de DAKAR

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT POUR
L'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1980-1981.

I.- PERSONNEL A PLEIN TEMPS :

1. PHARMACIE-TOXICOLOGIE

N..... Professeur
François Adébayo ABIOLA..... Assistant

2. PHYSIQUE MEDICALE - CHIMIE BIOLOGIQUE

N..... Professeur
Germain SAWADOGO..... Assistant

3. ANATOMIE - HISTOLOGIE - EMBRYOLOGIE

N..... Professeur
Charles Kondi AGBA..... Maître-Assistant
Jean GUILLOTON..... V.S.N.
Boubé HAMBALLI..... Moniteur
Latifou SIDI..... Moniteur

4. PHYSIOLOGIE - PHARMACODYNAMIE - THERAPEUTIQUE

Alassane SERE..... Maître de Conférences
Assane MOUSSA..... Moniteur

5. PARASITOLOGIE - MALADIES PARASITAIRES - ZOOLOGIE

N..... Professeur
Joseph VERCROYSSSE..... Assistant
Marc Napoléon ASSOGBA..... Assistant
Elie LADIKPO..... Moniteur

../..

6. HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES D'ORIGINE ANIMALE

N..... Professeur
Malang SEYDI..... Maître Assistant
Peter SCHANDEVYL..... Assistant
Mamady KONTE..... Moniteur

7. MEDECINE - ANATOMIE PATHOLOGIQUE - CLINIQUE
AMBULANTE

N..... Professeur
Roger PARENT..... Assistant
Théodore ALOGNINOUBA..... Assistant

8. REPRODUCTION ET CHIRURGIE

N..... Professeur
Papa El Hassan DIOF..... Maître-Assistant
Yves LE RESTE..... V.S.N.

9. MICROBIOLOGIE - PATHOLOGIE GENERALE - MALADIES
CONTAGIEUSES ET LEGISLATION SANITAIRE

N..... Professeur
Justin Ayayi AKAKPO..... Maître-assistant
Jacques FUMCUX..... Assistant
Pierre BORNAREL..... Assistant de Recherches

10. ZOOTECHE - ALIMENTATION - DROIT - ECONOMIE

Ahmadou Lamine NDIAYE..... Professeur
Malick FAYE..... Moniteur

II.- PERSONNEL VACATAIRE :

BIOPHYSIQUE

René NDOYE : Maître de Conférences
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

../..

BOTANIQUE

Guy MAYNART : Maître-Assistant
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

DROIT et ECONOMIE RURALE

Mamadou NIANG : Chercheur à l'I.F.A.N.
Université de DAKAR.

ECONOMIE GENERALE

Oumar BERTE : Assistant
Faculté des Sciences juridiques
et économiques de DAKAR.

III. PERSONNEL EN MISSION (Prévu pour 1980 - 1981)

ANATOMIE PATHOLOGIQUE GENERALE

Michel MORIN : Professeur
Faculté de Médecine Vétérinaire
Saint Hyacinthe - QUEBEC

ANATOMIE PATHOLOGIQUE SPECIALE

Ernest TEUSCHER : Professeur
Faculté de Médecine Vétérinaire
Saint Hyacinthe - QUEBEC.

BIOCHIMIE VETERINAIRE

Jean Pierre BRAUN : Professeur
E.N.V. TOULOUSE.

CHIRURGIE

André CAZIEUX : Professeur
E.N.V. TOULOUSE.

..//..

Alain LECOMPTE : Chef de travaux
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

PHARMACIE-TOXICOLOGIE

Oumar SYLLA : Professeur
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR;

Mamadou BADIANE : Docteur en Pharmacie

Mounirou CISS : Maître-Assistant
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

Déissé DIABIRA : Assistant
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

BIOCHIMIE PHARMACEUTIQUE

Mme Elisabeth DUTRUGE : Maître-Assistant
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

Mme Geneviève BARON : Chef de travaux
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Université de DAKAR.

AGRONOMIE :

Simon BARRETO : Maître de Recherches - O.R.S.T.O.M

BIOCLIMATOLOGIE

Cheikh BA : Maître-Assistant
Faculté des Lettres
Université de DAKAR

../..

PATHOLOGIE DE LA REPRODUCTION - OBSTETRIQUE

Jean FERNEY : Professeur
E.N.V. TOULOUSE.

PATHOLOGIE DES EQUIDES

Jean Louis POUCHELON : Maître de Conférences
E.N.V. ALFORT.

PATHOLOGIE BOVINE

Jean LECOANET : Professeur
E.N.V. NANTES.

PATHOLOGIE GENERALE

Jean OUDAR : Professeur
E.N.V. LYON

- A -

J E

D E D I E

C E

T R A V A I L...

- A LA MEMOIRE DE :

mon père et de ma mère:

Vous nous avez très tôt quittés, mais vos exemples de dignité, d'honneur, de courage et d'honnêteté, constituent pour nous des références. Vos paroles, résonnant aujourd'hui d'outre tombe, ont pour nous valeur de symbole.

Mes tribulations pour la Médecine Vétérinaire, vous ont en définitive privé d'une légitime récompense à vos multiples investissements effectués sur ma personne. Cette thèse, qui ne suscite pas l'orgueil, est le faible témoignage de mon affection et de ma reconnaissance.

- Au vénéré Cheikh Ahmadou Bamba :

Ce travail est le gage de foi inébranlable en vous.

- A Ndèye Ami DIA, Khadime DIA, Ndack GUEYE, Malick GUEYE, Souafbou GUEYE, Moustapha GUEYE et à tous mes autres frères et soeurs :

En témoignage de mon affection.

- A mes Amis :

El-Hadji Malick DIAV, Badou DIAW, Pape SALL, Papa Mouhamadou LO, El'hadj TOURE, Khossé DIAW;

Nous avons vécu ensemble des moments difficiles de la vie, comme des périodes de joie, avec la même intensité, dans le même anonymat, avec le même désintéressement.

Puisse la légitimité tirée d'une longue pratique commune pour "les gens à petits moyens, mais à longs efforts" que nous sommes selon le mot de Maurice DRUON, demeurer et perpétuer notre entente. Ce travail est ma contribution, peu précoce hélas, à ce qui nous est commun.

- À mes cousines Ndèye Anna et Aminata DIOP :
En témoignage de mon affection.

- À Assè DIAW, Mansour GUEYE et Sidate, dont la contribution matérielle a été déterminante dans la réalisation de cette thèse.
Sincères remerciements.

- À El-Hadj Modou Babou et Ibra DIA :
Affection et reconnaissance pour tout ce que leur ont coûté mes études.

- À Modou Cheikh Babou, GANAR et aux familles Babou, Amar, SADY :
Vives reconnaissances.

- À mes amis :

Ousseynou	GOUMBALLA
Sidate	DIOUF
Mama	SOUGOU
Ndèye Marie	CAMARA
Fatoumata	TANDIANG
Khadam	DIAKHATE
Fape Demba	TOURE
Gorguy	MBODJ
Jeannette	PEREIRA

et tous ceux dont j'ai involontairement omis les noms, trouvez ici le témoignage de mon affection.

- À Tonton Momar DIAW, Maman Astou NDIAYE et à leur famille :
Je vous dédie ce travail en reconnaissance de vos délicatesses et gentillesse.

- À mon Ami Assane DIA et à sa femme :
En vous souhaitant un heureux ménage, trouvez ici l'expression de mes remerciements.

- À mon beau frère Papa SEYE, que je remercie de sa gentillesse.
- A Madame TOURE, née Sophie MBAYE, Aby MBAYE et à leurs familles :
Trouvez ici, mes fraternel^s remerciements.
- A mon Collègue et ami Sidi LATIFOU :
Le hasard de notre rencontre à l'école, a fait ensuite de nous deux des amis.
Puissent les souffrances et les joies que nous y avons vécues ensemble perpétuer notre amitié.
- A Aly DIOP, Abdourahmane KANE, Papa MIME et à tous mes promotionnaires :
Pour une franche collaboration.
- A Yacine NDIAYE, Nafy NDIAYE et à tous mes cadets de l'E.I.S.M.V :
Je vous invite à faire mieux.
- Au Docteur Madiouma DIAWARA :
Hommages respectueux.
- A tout le personnel des Abattoirs de Dakar, NDAO, SANE, DIATTA, NDéné et tous les autres :
Pour leur contribution.
- A Guibril TALL :
sincères remerciements.
- Au Docteur DERNEVILLE et à tous le personnel de la D.S.P.A. :
Hommages respectueux.

- E -

- Au Docteur Mamadou S. DIALLO et à sa famille :

Sincères remerciements.

- À l'humble contribuable sénégalais :

Pour ma formation.

- À mon Maître Malang SEYDI :

Vous avez accepté d'encadrer cette thèse avec la rigueur qu'on vous connaît. Vous l'avez fait, tour à tour en frère, Maître et ami.

Acceptez mes respectueux hommages.

../..

- A nos Maîtres et Juges :

. A Monsieur François DIENG :
Professeur à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Dakar.

Vous nous avez fait l'honneur de présider notre jury.
Hommages très respectueux.

. A Monsieur le Professeur
Ahmadou Lamine NDIAYE,
Professeur et Directeur de l'E.I.S.M.V de Dakar :

C'est pour nous un grand honneur d'avoir accepté d'être le
rapporteur de notre thèse. Durant les années passées à
l'E.I.S.M.V., nous avons hautement apprécié la qualité de
votre enseignement. Vous êtes pour nous un exemple.
Accepter notre admiration et l'expression de nos sincères
remerciements.

. A Monsieur le Professeur Alassane SERE,
Professeur à l'E.I.S.M.V de Dakar :

Nous vous remercions d'avoir accepté de siéger à notre
jury de thèse.

Veuillez trouver, ici, l'expression de notre admiration et
de nos remerciements.

. A Monsieur Ibrahima WONE,
Professeur à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Dakar :

Nous sommes honorés et heureux de vous compter parmi
les membres du jury de cette thèse.

Hommages très respectueux.

. A Monsieur François DENIS :

Vous avez accepté de participer à notre jury. C'est pour
nous un grand honneur, dont nous vous remercions.

"Par délibération, la Faculté et l'Ecole ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation".

I N T R O D U C T I O N

L'inspection des viandes comme celle des autres aliments destinés à la consommation humaine est rendue obligatoire au Sénégal par la loi 66-48 du 27 mai 1966. Elle a pour buts essentiels de protéger la santé publique et animale, d'assurer la loyauté des transactions commerciales, mais aussi de limiter les pertes liées aux mauvaises conditions de préparation, de stockage et de commercialisation de ces denrées.

Cette inspection aboutit par conséquent dans les cas défavorables à des saisies ou pertes dont certains motifs sont le plus fréquemment responsables.

Ces motifs dominants ou majeurs méritent d'être considérés à l'heure où au Sénégal, la Direction de la Santé et des Productions animales estime que le déficit en viande s'est aggravé, passant de 18.000 tonnes en 1966 à 20.000 tonnes en 1978.

C'est pour contribuer à combler ce déficit que nous avons choisi comme travail de thèse, l'étude des motifs les plus fréquemment rencontrés au niveau des abattoirs de la région du Cap-Vert, ainsi que de leurs conséquences économiques et sociales.

Nous n'avons traité dans le cadre de cette thèse que des saisies opérées au niveau de la seule région du Cap-Vert. Cela s'explique d'abord par le fait que de 1971 à 1980, 1.650.424 animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine et équine et cameline ont été abattus et contrôlés dans la région, soit en moyenne 60 pour 100 de tous les abattages contrôlés du Sénégal, avec environ :

- 47 pour 100 des bovins,
- 39,4 pour 100 des petits ruminants,
- 88 pour 100 des porcs et 66,35 pour 100 des équins abattus et contrôlés dans le pays pendant ces dix ans.

../..

Il faut ajouter aussi que les données statistiques des saisies ne figurent que dans des rapports mensuels d'abattoirs dont certains sont difficiles à retrouver.

Par ailleurs dans aucun rapport national ou régional, il n'est fait mention de saisies annuelles.

Ainsi, les données statistiques fournies ici ont été obtenues en faisant la synthèse des rapports internes des abattoirs modernes, mais aussi des abattoirs traditionnels de la région.

Il faut de même noter que le Cap-Vert est caractérisé par le fait que presque tous les bovins et petits ruminants qui y sont abattus, viennent de l'intérieur du pays.

Enfin les chiffres des saisies recensées sur les dix années de l'étude, 1.696 saisies totales et 84.454 saisies partielles, toutes espèces confondues, donnent des indications intéressantes sur l'évolution des maladies et des pertes économiques dues aux plus fréquentes d'entre elles.

Le plan de ce travail, composé de trois parties et le suivant :

Ière partie : L'inspection des viandes au Sénégal : organisation et conséquences.

IIème partie : Incidences économiques et sociales dues aux motifs dominants.

IIIème partie : Les améliorations souhaitables.

../..

PREMIERE PARTIE

L'INSPECTION DES VIANDES AU SENEGAL :

ORGANISATION ET CONSEQUENCES.

L'inspection des denrées animales et d'origine animale, comme le dit LECLERQ(38), vise un triple but :

- "protéger la santé publique par le retrait de la consommation des produits dangereux ;

- protéger la santé du bétail grâce au dépistage à l'abattoir des maladies contagieuses qui sévissent dans les régions d'où proviennent les animaux examinés ;

- assurer la loyauté du commerce en retirant de la vente les produits qui, sans être dangereux, ont une valeur alimentaire tellement faible qu'ils ne correspondent plus à la définition d'un aliment, ni par conséquent à leur prix de vente".

Nous traiterons dans les chapitres suivants de l'organisation de l'inspection de salubrité des viandes et abats, des résultats ou conséquences de celle-ci, et enfin de l'étude spéciale des motifs dominants.

C H A P I T R E I.

L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DE
SALUBRITE DES VIANDES ET ABATS.

Elle est régie par une législation qui définit les lieux, les agents responsables, les méthodes d'inspection ainsi que les sanctions.

I.1.1. LES BASES JURIDIQUES DE L'INSPECTION DES VIANDES :

a) Textes d'intérêt général.

Depuis 1966, la loi fondamentale 66-48 du 27 mai 1966 trace le cadre général du contrôle des denrées alimentaires et de la répression des fraudes.

Cette loi prévoit des décrets d'application.

En matière d'inspection des viandes, l'on peut signaler le décret 68-508 du 7 mai 1968 qui énumère les agents habilités à procéder aux recherches et constatations des fraudes.

Ainsi, les vétérinaires et les agents assermentés de la Direction de l'élevage et des industries animales peuvent faire l'inspection des viandes. A côté des textes généraux, il y a des textes spécifiques.

b) Textes spécifiques.

En dehors de la loi fondamentale 66-48 du 27 mai 1966 et de ses décrets d'application, d'autres textes plus spécifiques intéressent l'inspection des viandes.

Il y a notamment l'arrêté n°07310/MDRH du 28 juin 1976 portant organisation de la Direction de la Santé et des productions Animales (D.S.P.A.).

Ce texte à son titre I, alinéa 6, prévoit l'inspection des produits alimentaires d'origine animale du point de vue de l'hygiène alimentaire comme dans le but de dépister les maladies.

Il prévoit également le contrôle des établissements, organismes ou sociétés d'exploitation ou de commercialisation des ressources animales.

Il y a aussi le décret 62-0258/MER du 5 juillet 1962 portant sur la police sanitaire des animaux.

Le décret 64-087 du 6 février 1964 de son côté, rend "obligatoire le dépôt dans un entrepôt frigorifique des viandes saisies destinées à la consommation, en vue d'en assurer leur salubrité et de faciliter leur contrôle".

c) Remarques sur les bases légales.

Comme le souligne le récent séminaire national sur la définition d'une stratégie du contrôle des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine(63), parmi les décrets d'application de la loi fondamentale 66-48 du 27 mai 1966, seuls deux décrets, 68-507 et 68-508 du 7 mai 1968, de portée générale ont été pris.

Pour l'inspection des viandes fraîches aucun décret n'a été pris. De plus, il n'existe nulle part dans la législation, une technique d'inspection.

Enfin comme le souligne SEYDI(54), des maladies telles que la maladie de Gumboro et l'échinococcose entre autres, ne sont pas abordées par la législation.

L'inspection des viandes, dont nous venons d'aborder la législation, a lieu partout où les viandes sont préparées, stockées et commercialisées, mais principalement aux abattoirs. Ces abattoirs

constituent le lieu privilégié de l'inspection du fait de la concentration des abattages et à cet égard les abattoirs de la région du Cap-Vert, comme nous l'avons déjà signalé, sont les plus représentatifs.

I.1.2. LES ABATTOIRS DU CAP-VERT :

On peut les distinguer en traditionnels et modernes.

I.1.2.a) Les abattoirs traditionnels.

Dans ce type, entrent les abattoirs qui ne disposent pas d'infrastructures modernes. Ils sont, le plus souvent, situés dans des agglomérations peu importantes.

Les installations sont rudimentaires et fréquemment, il n'existe que l'aire d'abattage et d'habillage. La vétusté des installations et l'approvisionnement défectueux en eau potable font que, à quelques exceptions près, les conditions d'hygiène sont mauvaises.

Les localités de Rufisque, Bargny, Bambilor et Sébikotane ont ce type d'abattoirs.

A côté du type traditionnel, on a des abattoirs modernes :

I.1.2.b) Les abattoirs modernes.

L'installation d'un abattoir obéit à des normes concernant son emplacement, sa construction, son équipement et son fonctionnement qu'il convient de respecter.

Mais en fréquentant les abattoirs de Dakar et Filfil, qui sont modernes, nous avons remarqué certaines anomalies :

- les manipulations défectueuses des viscères, des cuirs et onglons qui entrent souvent en contact avec la carcasse.

- Les bouchers et ouvriers ne travaillent jamais dans l'ordre ; et les lignes de travail des divers produits se croisent souvent.

- Les installations ne permettent pas de faire correctement l'inspection ante-mortem.

Ainsi, nous rappellerons un certain nombre de principes.

b.1) Séparation des secteurs propres et des secteurs souillés.

Ce principe vise à isoler progressivement les produits propres à la consommation humaine et ceux qui sont impropres à cet usage.

Il existe un deuxième principe qui est celui de la marche en avant.

b.2) Marche en avant sans entrecroisement ni chevauchement des circuits.

Elle vise à ce que les opérations se succèdent sur une même ligne de travail et que les lignes de travail des divers produits ne se croisent pas entre elles.

b.3) Le travail des animaux doit se faire en position suspendue sur réseau aérien de manutention.

Ainsi, les carcasses ne sont en contact ni avec le sol, ni avec les murs.

b.4) Les obligations hygiéniques vétérinaires.

Les installations doivent prévoir les structures facilitant les inspections ante-mortem et post-mortem.

Après avoir étudié le lieu privilégié de l'inspection qu'est l'abattoir, nous allons aborder à présent les modalités de celle-ci.

1.1.3. LES MODALITES DE L'INSPECTION AU NIVEAU DES ABATTOIRS :

L'inspection des viandes dans les abattoirs du Cap-Vert, comme d'ailleurs dans ceux du reste du pays, est effectuée par les agents du service de la santé et des productions animales, selon des modalités bien déterminées.

Pour résumer ces modalités de l'inspection de salubrité, on peut citer DRIEUX(15) qui disait : "La tâche des services vétérinaires d'inspection est double. Il s'agit en effet d'abord de vérifier et de garantir la salubrité de l'aliment lui même ; il s'agit ensuite de contrôler les conditions d'hygiène dans lesquelles il est préparé, manipulé, transporté et délivré au consommateur".

Nous partageons également l'opinion de LATTEUR cité par ADEHAN(2) lorsqu'il écrit : "Le contrôle de salubrité des viandes débute par l'inspection sanitaire de l'animal avant sa mise à mort. Il se poursuit pendant toutes les opérations d'abattage et ne s'arrête qu'au "plat du consommateur" ".

Tout ceci revient à dire que l'inspection des viandes comprend quatre phases que nous allons évoquer.

1.1.3.a) Surveillance des conditions de transport et débarquement des animaux de boucherie.

Le transport des animaux de boucherie peut se faire par avion, par automobile ou par train.

Cette surveillance des conditions de transport est intéressante quand les animaux arrivent par véhicules. Au Sénégal, le moyen le plus courant est le convoi à pied. Il convient dans ces conditions, d'éviter aux animaux les fatigues, les pertes de poids et aussi de contracter les maladies existantes dans les zones traversées.

1.1.3.b) L'inspection ante-mortem.

Définition : L'inspection ante-mortem ou encore examen des animaux sur pieds, est l'examen clinique rapide qui permet de dépister :

- les animaux accidentés ou malades ;
- les animaux atteints de maladies légalement contagieuses ;
- les animaux maltraités ou fatigués.

Selon HOUTHUIS(36), "sans elle, aucune inspection rationnelle des carcasses n'est possible".

Technique : Cette inspection doit comporter l'examen :

- de l'état général d'embonpoint ;
- des grandes fonctions de l'organisme ;
- de la tenue et de l'attitude de l'animal (vivacité ou apathie) ;
- de la peau, des poils et des muqueuses. On doit également prendre la température.

Résultats : A l'issue de cette inspection, seuls les animaux sains, et dont les organes et tissus ont conservé une structure normale, seront abattus. Les autres seront abattus dans un abattoir sanitaire immédiatement ou après traitement.

L'inspection ante-mortem, telle qu'elle est décrite n'est jamais effectuée au Sénégal en général et au Cap-Vert en particulier. Elle se résume, dans nos abattoirs, tout au plus à un "coup d'œil rapide" des parcs de stabulation, qui permet seulement de repérer les animaux immobiles.

Après cette inspection et l'abattage de l'animal, suit l'inspection post-mortem.

1.1.3.c) L'inspection Post-mortem.

Définition : L'inspection post-mortem est l'examen qui va de la saignée de l'animal jusqu'à la livraison de la viande au consommateur. Elle doit être selon MANN(40), "une intervention permanente appliquée à tous les stades du travail des viandes".

Justifications : Elle se justifie par le fait qu'elle permet de vérifier les hypothèses émises lors de l'inspection ante-mortem. L'inspection post-mortem permet au vétérinaire inspecteur de soustraire de la consommation les carcasses ou organes jugés insalubres, selon les motifs prévus par le législateur.

Modalités : Pratiquer l'inspection post-mortem de façon méthodique et précise, selon un ordre bien établi et une règle fondamentale.

Et comme l'a dit MANN(40) : "Il faut assurer l'identification de ce qui appartient à chacun". Il est en effet important, dès le départ d'identifier les carcasses et les abats, car en cas de saisie, on évite ainsi, toute contestation.

L'inspection se poursuit par un examen immédiat de la carcasse et des abats.

La technique à suivre comporte trois temps :

- "un examen à distance" qui permet d'apprécier la qualité globale de la carcasse et de déceler d'éventuelles lésions ou anomalies.

- "Un examen rapproché permettant d'examiner l'ensemble des tissus des différents organes. A ce niveau de l'inspection, l'odorat et la vue permettent de déceler les viandes putrifiées et traitées.

- Enfin un "examen approfondi" par des incisions appropriées permettant d'inspecter les organes, les muscles et les ganglions. Il faut préciser l'existence d'une technique particulière d'inspection de la carcasse et des viscères pour chaque espèce. C'est le lieu de souligner que c'est cette inspection approfondie qui permet de découvrir certaines maladies et lésions dominantes.

Résultats : A l'issue de cette brève revue de l'inspection post-mortem, qu'en est-il dans les abattoirs de la région du Cap-Vert ?

../..

Dans les abattoirs de la région du Cap-Vert, l'inspection des viandes est tronquée dans ses principes. En effet, pendant les longs mois que nous avons fréquenté ceux de Dakar et de Filfili, nous avons remarqué que les inspecteurs n'appliquent pas toujours la rigueur requise.

Ainsi, jusqu'à une date récente, seuls le cœur et le foie parmi les éléments du cinquième quartier étaient inspectés systématiquement. D'ailleurs, les autres viscères, ainsi que la peau disparaissent avant même l'inspection.

Le plus souvent, l'inspection se résume à quelques coups de couteau donnés sur les organes machinalement. Cet état de fait est dû à l'absence de législation précise concernant les techniques d'inspection.

Par ailleurs, il faut avoir présent à l'esprit qu'un contrôle permanent de l'hygiène de la préparation est nécessaire. C'est l'objet du prochain sous-chapitre.

1.1.3.d) Contrôle des conditions hygiéniques de préparation et de stockage des viandes.

Les abattoirs de Dakar et de Fil-fili disposent d'installations modernes pour la préparation des animaux de boucherie. L'on peut dire que les animaux sont abattus dans des conditions meilleures que celles des années passées.

Cependant, cela ne concerne que les carcasses ; car pour les abats, les règles d'hygiène ne sont pas respectées. Pour les abattoirs restés traditionnels, des efforts sont à faire dans le sens d'un plus grand respect des règles d'hygiène.

En effet, comme le dit LABIE(36) : "La santé de l'animal n'est pas la condition suffisante. Pour que les denrées alimentaires d'origine animale soient parfaitement salubres, il faut ensuite éviter toutes les contaminations secondaires qui peuvent survenir au cours

../..

des nombreuses opérations que nécessitent leur récolte, leur transformation, leur conservation, leur mise en vente".

Le plus souvent il y a dans les abattoirs de nombreuses personnes étrangères.

Parlant des abattoirs de Dakar, BA(6) disait : "la lacune grave est le "flot" humain qui y travaille ; passé le seuil, la halle d'abattage voit se dérouler les scènes de cohue lors de la dépouille et de l'éviscération.

Les assistants d'élevage chargés de la surveillance de l'abattoir et de l'inspection sanitaire des carcasses sont très gênés dans leur travail". Cette réflexion résume parfaitement la situation qui règne dans nos abattoirs.

En résumé, l'on peut dire que l'inspection telle qu'elle est pratiquée actuellement, n'est pas satisfaisante. L'une de ses conséquences, la saisie, a des incidences nombreuses.

C'est pourquoi le chapitre suivant traitera des conséquences de l'inspection.

C H A P I T R E II.

RESULTATS OU CONSEQUENCES DE
L'INSPECTION DES VIANDES.

Dans la région du Cap-Vert, 624.497 bovins, 923.188 ovins et caprins, 101.189 porcins, 1.342 équins, 208 camelins ont été abattus et contrôlés soit 1.650.424 animaux de 1971 à 1980.

L'inspection de ces animaux a des conséquences matérielles et administratives que nous allons voir.

I.2.1. CONSEQUENCES ADMINISTRATIVES :

A l'issue de l'inspection des viandes, les vétérinaires procèdent à des opérations administratives qui s'appuient sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

C'est ainsi que les rapports mensuels et annuels portant sur les abattages et les saisies sont dressés. Ces vétérinaires procèdent aussi à l'estampillage.

I.2.1.a) L'estampillage.

L'estampillage consiste à apposer une marque sur la carcasse pour attester que la viande a été inspectée conformément à la législation et qu'elle est reconnue propre à la consommation publique.

Nous avons remarqué qu'à Dakar, ce sont les ouvriers de la Société d'Exploitation des ressources Animales (S.E.R.A.S) qui pratiquent l'estampillage. Toutefois, ceci se passe sous contrôle vétérinaire. Il semble que cet arrangement permet à la S.E.R.A.S de s'assurer de pouvoir percevoir les taxes d'abattage.

Au cas où la viande est douteuse, on procède à une consigne.

1.2.1.b) La consigne.

La consigne est l'opération qui consiste à entreposer dans un endroit sûr une denrée pendant un délai afin de préciser le diagnostic. Nous avons noté que dans les abattoirs de la région, tout le monde a accès aux salles de consigne.

En dehors des opérations décrites ci-dessus, il y a la saisie que nous allons étudier dans le détail.

1.2.2. LES SAISIES :

La saisie est une opération administrative qui consiste à retirer de la consommation une denrée jugée dangereuse pour la santé publique. Elle est prononcée devant le propriétaire, en précisant le motif en termes clairs. Elle doit être définitive. La saisie est soit totale (tout l'animal), soit partielle (un organe ou une partie de la carcasse).

Les chapitres suivants permettront de dresser les bilans numériques des saisies annuelles.

1.2.2.A/ BILANS NUMERIQUES ANNUELS DES SAISIES :

Les statistiques présentées sont le résultat d'investigations menées pendant plusieurs mois. Les rapports mensuels des abattoirs de Dakar, Rufisque, Sébikhotane (Filfil et Sébikhotane village), Bargny et Bambilor nous ont servi de documents de base.

Les données concernant les saisies, ont été réunies par mois et puis par année pour la région du Cap-Vert. Les bilans annuels vont de 1971 à 1980 et sont répartis en saisies partielles et saisies totales de carcasses.

1.2.2.A₁. Les saisies partielles.

Elles sont présentées par année dans les tableaux numérotés de 1 à 10.

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1971

TABLEAU N° 1.

Affections	Parties: ou Organes	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	842	30			872
Schistosomiase	"	53	15			68
Cirrhose	"	54	53	19		126
Hépatite	"	225	388	41	2	656
Sclérose	"	82	151	11	1	245
Dégénérescence	"	15	3			18
Abcès hépatique	"	241	1.636	38	9	1.924
Abcès pulmonaire	Poumon					
Congestion pulmonaire	Poumon	2.577	586	227	4	3.394
Congestion hépatique	Foie	129	19			148
Emphysème	Poumon	375	68	8		451
Cysticercose	Langue	15				15
Cysticercose	Coeur	8				8
Péricardite	"	93	8	3		104
Abcès du ganglion poplité	Gigot		91			91
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier		93			93
Abcès du ganglion prescapulaire	Epaule		8			8
Néphrite	Rein	30		2	3	35
P. P. C. B.	Poumon	10				10
TOTAUX		4.749	3.149	349	19	8.266

Résumé : La distomatose hépatique, les abcès et la congestion sont fréquentes surtout chez les bovins et les ovins. Le foie est l'organe le plus souvent atteint.

Saisies Partielles Opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1972

Tableau n° 2.

Affections	Parties ou Organes	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Distomatose	Foie	<u>800</u>	50			<u>850</u>
Schistosomiase	"	98	9			107
Cirrhose	"	89	126	42	2	259
Hépatite	"	148	<u>335</u>	128	6	617
Sclérose	"	113	40		3	156
Dégénérescence	"	22				22
Abcès hépatique	"	297	<u>1.606</u>	293	38	<u>2.234</u>
Abcès pulmonaire	Poumon					
Congestion pulmonaire	"	<u>1.618</u>	<u>252</u>	<u>817</u>		<u>2.687</u>
Congestion hépatique	Foie	97		15		112
Emphysème	Poumon	493		148		641
Cysticercose	Langue	8				8
Cysticercose	Coeur	37				37
Pericardite	"	151	17	14		182
Abcès du ganglion poplité	Gigot	104				104
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier	46				46
Abcès du ganglion prescapulaire	Epaule	40				40
Néphrite		145	10	12		167
TOTAUX		4.116	2.635	1.469	49	8.269

Résumé : Les mêmes motifs qu'au tableau précédent sont restés prépondérants :
Distomatose, Abcès, Congestion.

Saisies Partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1973

Tableau n° 3.

Affections	Organes ou par- ties	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Distomatose	Foie	<u>1.525</u>	38			<u>1.563</u>
Schistosomiase	"	281	31			312
Cirrhose	"	128	374	93		595
Hépatite	"	<u>710</u>	575	407	2	1.694
Sclérose	"	406				406
Dégénérescence	"	46				46
Abcès hépatique	"	685	<u>1.647</u>	224	26	2.582
Congestion pulmonaire	Poumon	<u>2.797</u>	133	<u>1.619</u>		<u>4.549</u>
Congestion hépatique	Foie	474		157		631
Emphysème	Poumon	556		172		728
Cysticerose	Langue	8		1		9
Cysticerose	Coeur	39				39
Pericardite	"	195		4		199
Abcès du ganglion poplité	Gigot		128			128
Abcès du ganglion prescapulaire	Epaule	2	40			42
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier		37			37
Néphrite	Reins	185		12		197
P. P. C. B.	Poumon	72				72
Leucose	Rate	39				39
TOTAUX		8.148	3.003	2.689	28	13.868

Résumé : La distomatose a atteint deux fois plus de foies que précédemment.
Le schistosomiase est importante, surtout chez les bovins. Abcès et con-
gestion restent prépondérants. Quelque cas de P.P.C.B. sont signalés.

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1974

TABLEAU N° 4.

Affections	Parties ou orga- nes	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Distomatose	Foie	991				991
Shistosomiase	"	467	21			488
Cirrhose	"	157	370	124	2	653
Hépatite	"	543	257	91		891
Sclérose	"	553				553
Dégénérescence	"	224				224
Abcès hépatique	"	760	1.357	202	17	2.336
Congestion pulmonaire	Poumon	2.205	84	992		3.281
Congestion Hépatique	Foie	433		166		599
Emphysème	Poumon	519				519
Cysticerose	Tête	4				4
Cysticerose	Langue	2				2
Cysticerose	Coeur	23				23
Péricardite	"	149		12		161
Abcès du ganglion poplite	Gigot		133			133
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier		148			148
Néphrite	Rein	50				50
P.P.C.B.	Poumon	41				41
TOTAUX		7.121	2.370	1.587	19	11.097

Résumé : La distomatose et la schistosomiase progressent en nombres. Abcès et congestions sont restés nombreux.

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1975

TABLEAU N° 5.

Affections	Organes ou parties	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	771				771
Schistosomiase	"	174	4			178
Cirrhose	"	17	239	94		350
Hépatite	"	297	498	22		817
Sclérose	"	210	260	47		517
Dégénérescence	"	40	10			50
Kystes	"			18		18
Abcès hépatiques	"	399	1.327	154	12	1.892
Abcès pulmonaire	Poumon	11	6			17
Congestion pulmonaire	Poumon	1.621		543		2.164
Congestion hépatique	Foie	252		112		364
Emphysème	Poumon	351				351
Cysticercose	Tête	2				2
Cysticercose	Langue	4				4
Cysticercose	Coeur	16				16
Péricardite	"	74	3	16		93
Abcès du ganglion poplité	Gigot		161			161
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier		90			90
Néphrite	Rein	38		4		42
TOTAUX		4.277	2.598	1.010	12	7.897

Résumé : - La distomatose et la schistosomiase régressent ; abcès et congestion sont toujours importants.

Cap-Vert 1976 : Saisies partielles
effectuées dans les abattoirs

TABLEAU N° 6.

Affections	Parties ou orga- nes	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	<u>935</u>	2			<u>937</u>
Schistosomiase	"	79				79
Cirrhose	"	17	63	74		154
Hépatite	"	273	225	63	1	562
Sclérose	"	240	218	21		479
Kystes	"			23		23
Abcès hépatiques	"	433	581	194	19	<u>1.227</u>
Congestion pulmonaire	Poumon	<u>888</u>	176	360		<u>1.424</u>
Congestion hépatique	Foie	263				263
Emphysème	Poumon	479				479
Cysticerose	Tête			2		2
Cysticerose	Langue	3				3
Cysticerose	Coeur	26		3		29
Péricardite	"	105	3	44		152
Néphrite	Rein	22				22
Abcès du ganglion poplité	Gigot		120			120
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier		91			91
TOTAUX		3.763	1.479	784	20	6.046

Résumé : Les mêmes motifs sont restés les plus importants, sauf la schistosomiase qui regresse. En outre le nombre de saisie a diminué.

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1977

TABLEAU N° 7

Affections	Parties ou Organes	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	406	69			475
Schistosomiase	"	34	629			663
Cirrhose	"	69	234	32		335
Hépatite	"	70	111	17		198
Sclérose	"	82	16			98
Dégénérescence	"	9				9
Télangiectasie ma- culeuse	"	66				66
Kystes	"			27		27
Abcès hépatique	"	392	1.039	475	21	1.927
Abcès pulmonaire	Poumon	107				107
Congestion pulmonaire	Poumon	1.776	483	250		2.509
Congestion hépatique	Foie	101	45	75		221
Emphysème	Poumon	505				505
Cysticerose	Tête	1				1
Cysticerose	Langue	8				8
Cysticerose	Coeur	5				5
Péricardite	"	188	24	68		280
Abcès du ganglion poplité	Gigot		153			153
Abcès du ganglion prescapulaire	Collier		148			148
Néphrite	Rein	109	4	32		145
Pneumonie	Poumon	9				9
TOTAUX		3.937	2.955	976	21	7.889

Résumé : La schistosomiase ovine a beaucoup augmenté ; la télangiectasie apparaît.

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1978

TABLEAU N° 8.

Affections	Parties ou Organes	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	<u>464</u>				<u>464</u>
Schistosomiase	"	22	721			743
Cirrhose	"	26	62	2		90
Hépatite	"	95				95
Sclérose	"	89				89
Dégénérescence	"	10				10
Télangiectasie	"	110				110
Kystes	"	7	3	87		97
Abcès hépatiques	"	206	<u>702</u>	230		<u>1.138</u>
Abcès pulmonaire	Poumon	9	12			21
Congestion pulmonaire	Poumon	<u>1.396</u>	189	338		<u>1.923</u>
Congestion hépatique	Foie	100	17	6		123
Emphysème	Poumon	405				405
Cysticercose	Langue	36				36
Cysticercose	Coeur	28				28
Péricardite	"	90		41		131
Néphrite	Rein	30				30
Pneumonie	Poumon	44				44
TOTAUX		3.167	1.706	704		5.577

Résumé : Le nombre de saisies le plus faible est enregistré. Distomatose, schistosomiase, abcès et congestion demeurant importants.

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1979

TABLEAU N° 9

Affections	Parties ou Organes	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	<u>345</u>				<u>345</u>
Schistosomiase	"	23	<u>652</u>			<u>675</u>
Cirrhose	"	46	9			55
Hépatite	"	90	1	2		93
Sclérose	"	102	7			109
Dégénérescence	"	126	16	17		159
Télangiectasie maculeuse	"	117				117
Abcès hépatique	"	201	<u>2.545</u>	143		2.889
Abcès pulmonaire	Poumon	158	16			174
Abcès du ganglion poplité	gigot	1				1
Congestion hépatique	Foie	54	44	6		104
Congestion pulmonaire	Poumon	<u>1.548</u>	267	259		<u>2.074</u>
Emphysème	Poumon	56				56
Cysticerose	Tête	1				1
Cysticerose	Langue	104				104
Cysticerose	Coeur	24				24
Péricardite	"	97	7	3		107
Néphrite	Rein	93				93
Kystes	Foie			63		63
TOTAUX		3.185	3.564	493		7.242

Résumé : La distomatose, la schistosomiase ovine, les abcès et congestions sont les motifs majeurs de l'année 1979. Le total des saisies a augmenté par rapport à l'année 1978.

.../...

Saisies partielles opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1980

TABLEAU N° 10.

Affections	Parties: ou Organes	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Distomatose	Foie	335				335
Schistosomiase	"	49	802			851
Cirrhose	"	60	25	13		98
Hépatite	"	236				236
Sclérose	"	119	25			144
Dégénérescence	"	128	12			140
Télangiectasie maculeuse	"	162				162
Abcès hépatique	"	245	2.423	151		2.824
Abcès pulmonaire	Poumon	35				35
Congestion pulmonaire	Poumon	2.583	45	4		2.632
Congestion hépatique	Foie	87	49			136
Cysticercose	Tête	1				1
cysticercose	Langue	157				157
Cysticercose	Coeur	10				10
Péricardite	"	267				267
Néphrite	Rein	145				145
Kystes	Foie			130		130
TOTAUX		4.619	3.386	298		8.303

Résumé : La shistosomiase avine atteint un record ; abcès et congestion restent importants.

Il se dégage à l'analyse de ces tableaux, les remarques suivantes :

- Il y a presque toujours les mêmes motifs au cours des dix années.

- Les maladies parasitaires sont les plus fréquemment rencontrées dans les abattoirs du Cap-Vert. Il s'agit de la distomatose, de la schistosomiase et de la cysticerose qui seront étudiées plus en détails dans la suite.

- La pathologie infectieuse est représentée, puisqu'on retrouve de nombreuses saisies partielles dues à des abcès ganglionnaires.

Les retraits d'organes sont également, souvent dus à des abcès avec retentissement ganglionnaire.

- Il existe d'autres motifs de saisie qui se justifient sur le plan de l'anatomie-pathologique et souvent par répugnance.

L'étiologie dans ces cas n'est pas toutefois précisée. Mais le doute doit profiter au consommateur.

C'est le cas de la télangiectasie maculeuse bovine et des lésions inflammatoires du foie (hépatite, cirrhose, sclérose, dégénérescence).

Cependant, l'on peut remarquer que les parasites semblent, le plus souvent, responsables des lésions observées.

Pour les poumons, on rencontre l'emphysème pulmonaire, la pneumonie et, en de rares occasions, la péripneumonie contagieuse bovine (F.P.C.B).

Les reins sont également atteints de néphrite chez toutes les espèces. Les néphrites ne sont pas définies dans les registres.

Le cœur, chez le porc et les bovins est souvent atteint de péricardite.

- A côté des lésions, il y a des accidents de saignée. C'est le cas de la congestion hépatique et surtout pulmonaire qui sera étudiée.

Nous ne traiterons dans ce travail que de quelques motifs reconnus dominants.

Il y a enfin des motifs de saisie partielle telle que la cysticercose qu'on retrouvera dans ceux des saisies totales dont le sous-chapitre suivant sera l'objet.

II.2.2.A₂. Saisies totales de carcasses.

Comme précédemment, nous présentons les saisies totales de carcasses par année dans les tableaux N° 11 à 20.

Les saisies totales de carcasses sont ainsi appelées parce qu'elles n'intéressent pas la peau et certains viscères.

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1971

TABLEAU N° 11.

MOTIFS	Rovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	35	85			120
Cachexie	11	76		1	88
Hydrhémie	7	3			10
Viande fiévreuse		1			1
Viande surmenée	1			1	2
Melanose				4	4
Ictère		1	1		2
TOTAUX	54	166	1	6	227

Résumé : L'hydrocachexie, la cachexie et l'hydrohémie sont prépondérantes et se rencontrent surtout chez les bovins et les ovins.

Les autres motifs sont restés rares.

.../...

Saisies Totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1972

Tableau n° 12

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	49	21			70
Cachexie	8	2		1	11
Hydrohémie	7	3			10
Cysticer cose	8				8
Traumatisme		1			1
Viande surmenée	2			1	3
Tuberculose	1				1
Ictère	1	5			6
TOTAUX	76	32		2	110

Résumé : L'hydrocachexie, la cachexie; l'hydrohémie qui sont des motifs de retrait de viandes dites insuffisantes, sont restés les plus importants. Il est à noter cependant que le nombre de saisies de carcasses a diminué de moitié.

.../...

TABLEAU N° 13. Saisies totales opérées dans les abattoirs du Cap-Vert en 1973

MOTIFS	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Hydrocachexie	188	10			198
Cachexie	18	2			20
Hydrohémie	28	9			37
Viande fiévreuse	2				2
Viande surmenée	3				3
Viande septicémique		1	3		4
Ictère	4	7			11
Cysticerose	<u>11</u>				<u>11</u>
Mélanose				3	3
Peste porcine			4		4
Putréfaction	7	1			8
Charbon bactéridien	3				3
Traumatisme	4		3		7
TOTAUX	268	30	10	3	311

Résumé : - Nous enregistrons un record pour le total des saisies. De plus la cysticerose est importante ainsi que la putréfaction chez les bovins.

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1974

TABLEAU N° 14.

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	<u>21</u>	8			<u>29</u>
Cacexie	5	2			7
Hyrohémie	4	2			6
Cysticerose	<u>16</u>		1		<u>17</u>
Viande fiévreuse	1				1
Viande surmenée	3				3
Viande saigneuse	1	1			2
Tuberculose	<u>2</u>		<u>3</u>		<u>5</u>
Putréfaction	2	4			6
Abattage clandestin		1			1
Ictère	5				5
Mélanose	2				2
P. P. C. B.	1				1
Peste porcine			1		1
TOTAUX	63	18	5		86

Résumé : Le nombre total de saisie le plus bas est enregistré. Les viandes insuffisantes restent prépondérantes ainsi que la cysticerose.

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1975

TABLEAU N° 15

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	<u>21</u>	13			<u>34</u>
Cachexie	2	2			4
Hydrohémie	11	2			13
Cysticercose	<u>7</u>				<u>7</u>
Viande fiévreuse	6				6
Traumatisme	2				2
Congestion	2	1			3
Putréfaction	4	4			8
Ictère	3	3			6
Tuberculose	2				2
Péritonite			1		1
Mélanose				1	1
TOTAUX	60	25	1	1	87

Résumé :- Le nombre total de saisies est presque le même par rapport à 1974. Nous avons toujours les viandes insuffisantes et la cysticercose qui sont majoritaires.

.../...

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1976

TABLEAU N° 16.

MOTIFS	Bovins Nombre	Ovins-Cap. Nombre	Porcins Nombre	Equins Nombre	NOMBRE
Hydrocachesie	<u>15</u>	<u>30</u>		1	46
Cachexie	3	9			12
Hydrohémie		6			6
Cysticercose	<u>7</u>		5		<u>12</u>
Viande surmenée	5	4			9
Traumatisme	2				2
Abattage clandestin		2			2
Tuberculose	<u>6</u>		<u>6</u>		<u>12</u>
Putrefaction	2	<u>36</u>			<u>38</u>
Ictère	5	1			6
Pseudo- peste			2		2
TOTAUX	45	88	13	1	147

Résumé : Le nombre total des saisies a nettement augmenté ; hydrocachesie, cachexie, hydrohémie, putréfaction et cysticercose sont portés les cas les plus importants.

.../....

TABLEAU N° 17. Saisies totales opérées dans les abattoirs du Cap-Vert en 1977

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	<u>16</u>	<u>46</u>			<u>62</u>
Cachexie	2	7			9-
Hydrohémie	1				1
Cysticer cose	<u>7</u>	1	3		<u>11</u>
Ictère	1	4	1		6
Mélanose				1	1
Putrefaction	3	<u>94</u>			<u>97</u>
Traumatisme	4	1			5
Viande fiévreuse		1			1
Viande répugnante				3	3
Tuberculose		1	3		4
Clavelée		<u>21</u>			<u>21</u>
Abattage clandestin		2			2
TOTAUX	34	178	7	4	223

Résumé : Pour l'année 1977, l'on remarque également que hydrocachexie, cachexie, hydrohémie, putréfaction et cysticer cose sont restées les plus nombreuses. Le total des saisies augmente.

.../...

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1978

TABLEAU N° 18.

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	<u>12</u>	<u>15</u>			<u>27</u>
Cachexie		4			4
Cysticerose	<u>8</u>				<u>8</u>
Mélanose				3	3
Putréfaction	3	<u>17</u>	3		<u>23</u>
Traumatisme généralisé	2	6			8
Pyobacillose		<u>18</u>			<u>18</u>
Viande fiévreuse			1		1
Clavelée		5			5
Abattage clandestin		1		1	2
Ictère	3	4			7
Tuberculose	3		2		5
TOTAUX	31	70	6	4	111

Résumé : Les saisies ont regressé, cependant hydrocachexie, cysticerose, putrefaction demeurent les plus fréquentes. En outre la pyobacillose fait son apparition chez les ovins.

..../....

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1979

TABLEAU N° 19.

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	<u>10</u>	<u>49</u>			<u>59</u>
Cachexie	3		1		4
Hydrohémie			10		10
Cysticercose	<u>1</u>		<u>3</u>		<u>4</u>
Ictère		9	2		11
Putréfaction	2	<u>34</u>		1	<u>37</u>
Traumatisme généralisé	1	1			2
Clavelée		3			3
Pyobacillose		6			6
Abattage clandestin	1	6	1		8
Tuberculose	1				1
TOTAUX	19	103	17	1	145

Résumé :- Une très nette diminution de la cysticercose est enregistrée
Hydrocachexie et putréfaction sont prépondérantes.

...#...

Saisies totales opérées dans les
abattoirs du Cap-Vert en 1980

TABLEAU N° 20.

MOTIFS	Bovins	Ovins-Cap.	Porcins	Equins	NOMBRE
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Hydrocachexie	<u>13</u>	<u>73</u>	3		<u>89</u>
Cachexie	9	3			12
Hydrohémie	11	4			15
Cysticercose	6	1	13		20
Viande fiévreuse		1			1
Viande surmenée	1				1
Ictère	3	6			9
Putréfaction	<u>10</u>	<u>45</u>			<u>55</u>
Traumatisme	1	5			6
Pyobacillose		15			15
Abattage clandestin	1	17			18
Clavelée		2			2
Péritonite		2			2
Gales		3			3
Viande répugnante	1				1
TOTAUX	56	177	16		249

Résumé : Le nombre total augmente par rapport à 1979. Pour 1980 nous avons connu par les années passées l'hydrocachexie, la cachexie, l'hydrohémie, la cysticercose, les putréfactions qui sont dominantes.

.../...

L'analyse des tableaux de saisies totales de carcasses permet de faire les constatations suivantes :

- Comme pour les motifs de saisies partielles, on a presque les mêmes motifs de saisies totales qui reviennent pendant les dix années de l'étude.

- Une catégorie de viandes apparemment malades dites viandes insuffisantes domine ; ce sont les viandes retirées de la consommation à cause de leur insuffisance.

Cette insuffisance peut avoir trait à la composition chimique ; c'est le cas des viandes hydrocachectiques, cachectiques et hydrohémiques. Ces motifs seront étudiés en détails dans la suite.

Elle peut aussi être liée aux caractères physicochimiques ; c'est le cas des viandes surmenées et les viandes fiévreuses.

Les viandes surmenées s'observent chez les animaux abattus après un long parcours, abattus d'urgence pour des raisons diverses (accident, complications post-opératoires etc...).

L'animal est dans tous les cas fatigué et la viande est rigide, foncée, collante et sèche au toucher ; la rigidité cadavérique est précoce.

Les viandes fiévreuses, quant à elles, sont caractérisées par une rigidité cadavérique tardive ou absente ; la viande est flasque, plus rouge que la normale et exsude abondamment ; l'odeur est aigrelette.

- Il existe aussi des viandes franchement malades :

. Cas des parasitoses.

Nous retrouvons la cysticercose, déjà rencontrée.

. Cas des maladies infectieuses.

Il faut remarquer que les grandes maladies infectieuses, véritables fléaux de l'élevage sont aujourd'hui jugulées. C'est le cas des pestes, de la P.F.C.B. qui a disparu selon notre recensement depuis 1974 et des charbons.

Ceci traduit dans une certaine mesure la réussite de la prophylaxie menée depuis fort longtemps par les services d'élevage contre les maladies infectieuses.

Pendant il y a des maladies telles que la tuberculose bovine et porcine, la clavelée et les corynébactérioses ovines qui existent même si les cas observés de temps en temps ne sont pas nombreux. Ces maladies sont dangereuses, mais ne constituent pas des affections majeures au Sénégal. Toutefois, il convient d'être vigilant à leur endroit.

D'autres lésions entraînant la saisie totale de la carcasse existent, mais sont d'étiologie imprécise ; c'est le cas de l'ictère.

A côté de celles-ci nous trouvons les viandes altérées.

- Viandes altérées.

Elles comprennent entre autres les viandes putréfiées que nous étudierons plus loin.

- Certaines viandes sont saisies pour des causes diverses : viandes provenant d'animaux atteints de Gale, viandes saigneuses, viandes répugnantes et viandes septicémiques ; toutefois les quantités ne sont pas importantes.

Telles sont les constatations qui se dégagent à l'étude des bilans annuels de saisies. Il est également possible de dresser des bilans décennaux mettant en relief les motifs dominants de saisie.

I.2.2.B/ BILANS DECENNAUX DES SAISIES :

Nous avons porté dans deux tableaux, les saisies de viandes et abats opérées entre 1971 et 1980, soit pendant dix ans.

Dans chacun des tableaux, nous avons fait figurer les motifs de saisie, les organes saisis, le nombre de cas, et les espèces animales intéressées.

Le premier, le N°21 traite des saisies partielles, tandis que le 2ème, le N°22 concerne les saisies totales.

L'examen du tableau N°21 précédent montre que 84.454 saisies partielles ont été effectuées en dix ans. Parmi celles-ci certaines sont dues à des motifs dominants qui sont :

- La distomatose 9 pour 100 des saisies partielles.
 - la schistosomiase, 5 pour 100 ;
 - les abcès divers 27,15 pour 100 qui comprennent les
abcès ganglionnaires (1,9 pour 100) ;
abcès hépatiques (24,8 pour 100) ;
abcès pulmonaires (0,4 pour 100).
 - Les accidents de saignée correspondent à la congestion pulmonaire (31,53 pour 100 des saisies partielles) et à la congestion hépatique (3,2 pour 100).
 - La cysticercose 0,68 pour 100 des saisies partielles.
- D'ailleurs, on la retrouvera dans l'étude des saisies totales de carcasses qui sont représentées par le tableau N°22.

Le tableau N°22 montre que 1.696 saisies totales de carcasses ont été effectuées de 1971 à 1980 au Cap-Vert.

Parmi les motifs responsables, certains sont dominants; il s'agit :

Bilan numérique des saisies partielles de
1971 à 1980 dans les abattoirs du Cap-Vert

TABLEAU N° 21

Parties ou organes saisis	Motifs	Bovins	Ovins et Caprins	Porcins	Equins	TOTAUX	% par rapport aux saisies
FOIES	Abcès hépatiques	3.859	14.868	2.104	142	20.973	24,83
	Distomatose	7.414	189			7.603	9,00
	Schistosomiase	1.280	2.884			4.164	4,93
	Congestion hép.	1.990	174	537		2.701	3,20
	Hépatite	2.687	2.390	771	11	5.859	6,93
	Sclérose	1.996	717	79	4	2.796	3,31
	Dégénérescence	620	41	17		678	0,8
	Cirrhose	663	1.555	493	4	2.715	3,21
	Kystes	7	3	348		358	0,42
	Télangiectasie	454				454	0,53
TOTAUX		20.970	22.821	4.349	161		
POUMONS	Congestion	19.009	2.215	5.409	4	26.637	31,53
	Emphysème pul.	3.739	68	328		4.135	4,90
	Abcès pulmonaire	320	34			354	0,42
	P. P. C. B.	123				123	0,14
	Pneumonie	53				53	0,06
TOTAUX		23.244	2.317	5.737	4		
COEURS	Cysticercose	216		3		219	0,25
	Péricardite	1.409	62	205		1.676	1,20
TOTAUX		1.625	62	208			
TETES		9		2		11	0,01
LANGUES		345		1		346	0,41
GIGOTS	Abcès ggl poplité		891			891	1,05
EPAULES	Abcès ggl presc.	2	88			90	0,10
Colliers	Abcès ggl pres.	1	652			653	0,77
REINS	Néphrite	847	14	62	3	926	1,10
RATES	Leucose	39				39	0,04
						84.454	100

Saisies totales du Cap-Vert de 1971 à 1980

TABLEAU N° 22.

MOTIFS	TOTAUX	Pourcentage total des saisies (p. 100)
Hydrocachexie	734	43,27
Cachexie	171	10,08
Hydrohémie	116	6,90
Viandes fiévreuses	13	
Viandes surmenées	21	
Viandes septicémiques	4	
Ictère	69	
Cysticercose	94	5,54
Tuberculose	30	1,76
Mélanose	14	
Peste porcine	5	
Charbon bactérien	3	
P. P. C. B.	1	
Pseudo- Peste	2	
Clavelée	31	1,82
Pyobacillose	39	
Putréfaction	272	16
Abattage clandestin	33	
Traumatisme	33	
Viandes saigneuse	2	
Viandes répugnantes	4	
Péritonite	2	
Gales	3	
TOTAUX	1.696	

Remarque- nous n'avons mis que les pourcentages les plus importants.

- des viandes insuffisantes regroupant celles caractérisées par l'hydrocachexie (43,27 pour 100 des saisies totales), la cachexie (10 pour 100) et l'hydrohémie (6,9 pour 100 des saisies totales) ;

- des altérations, telles les putréfactions, 16 pour 100 des saisies totales, qui sont également largement représentées.

Tels sont donc les motifs dominants de saisies observés aux abattoirs de la région du Cap-Vert. Nous en faisons une étude spéciale dans le chapitre suivant.

C H A P I T R E III.

ETUDE SPECIALE DES MOTIFS

DOMINANTS.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la distomatose, la cysticerose, la schistosomiase, les abcès, les putréfactions, la congestion et les viandes insuffisantes sont les motifs de saisie les plus fréquents.

En présentant dans ce qui suit les pourcentages de saisie par espèce animale et en rapport avec les taux d'abattages, dans le tableau N° 23, nous insisterons en même temps sur chacun de ces motifs.

TABLEAU N° 23 : Pourcentages des saisies en rapport avec les taux d'abattages de 1971 à 1980.

MOTIFS	Espèces	Bovins	Petits-Ruminants	Porcins	Equins
Distomatose	: 1,180	: 0,020	:	:	:
Abcès	: 0,700	: 1,600	: 2,100	: 10,580	:
Schistosomiase	: 0,200	: 0,310	:	:	:
Congestion	: 0,360	: 0,290	: 590	:	-
Cysticercozes d'organes	: 0,100	:	:	-	:
Cysticercozes de carcasses	: 0,010	:	: 0,02	:	:
Viandes insuffisantes	: 0,080	: 0,05	: 0,01	:	-
Putréfaction	: 0,005	: 0,025	: -	:	-

Le tableau n°23 montre que les plus forts pourcentages de saisie se retrouvent chez les bovins ; viennent ensuite les petits ruminants, les porcins et les équins.

On peut noter que les abcès et la congestion sont de loin les motifs qui entraînent le plus grand nombre de saisies par rapport aux taux d'abattages.

En étudiant séparément les saisies partielles et les saisies totales de carcasses, nous pourrions également évoquer tour à tour les différentes affections responsables.

1.3.1. LES MOTIFS DE SAISIES PARTIELLES :

La saisie partielle est le retrait d'un organe ou d'une partie de la carcasse. Elle est due aux motifs que sont la Distomatose, la Cysticercose, la Schistosomiase, la Congestion et les Abscesses.

Les rappels parasitologiques que nous allons faire en ce qui concerne les maladies parasitaires permettent de mieux comprendre les données d'abattoirs portant sur les saisies et aussi d'envisager des mesures de prophylaxie.

1.3.1.A/ LA DISTOMATOSE :

Au Sénégal, N'DAO(42) rapporte que les premières enquêtes malaco-épidémiologiques effectuées par CAMARA, lors d'une tournée consacrée à l'étude de l'hydrologie pastorale dans la région du barrage de Richard-Toll, révèlent la fréquence de la maladie dès 1943.

Nous procéderons à des rappels parasitologiques avant de faire des observations sur les données des abattoirs.

a) Rappels parasitologiques.

La distomatose a fait l'objet de nombreuses études aussi bien à l'étranger qu'au Sénégal avec les travaux de N'DAO 1969(42).

../..

Il ressort de ces études que le principal parasite responsable de la distomatose rencontrée aux abattoirs est Fasciola gigantica dont le cycle évolutif comprend quatre phases : phase larvaire libre, phase larvaire parasite de mollusque, phase larvaire infestante, phase larvaire parasite de vertébrés que nous allons étudier.

- Phase larvaire libre :

Le cycle part de l'œuf qui, dans le milieu extérieur aquatique, va éclore pour donner une larve ciliée, mobile, appelée miracidium. Ce miracidium cherche alors le mollusque gastéropode chez qui il pénètre par voie transcutanée.

- Phase larvaire parasite du mollusque :

Le mollusque est ici Lymnea natalensis aquatique ; il est l'hôte intermédiaire, indispensable chez qui la larve précédente va évoluer en passant par divers stades (Sporocystes, rédies, cercaires mobiles).

Les cercaires quittent le mollusque et deviennent infestantes d'où la phase larvaire infestante.

- Phase larvaire infestante :

Cette phase va aboutir à un métacercaire immobile qui se fixe sur l'herbe. Il y a ensuite la phase larvaire parasite de vertébrés.

- Phase larvaire parasite de vertébrés :

Ici les ruminants sont les hôtes définitifs de Fasciola gigantica, chez qui la localisation hépatobiliaire est la plus fréquente.

Il faut souligner que Fasciola gigantica peut passer chez l'homme par le biais des aliments. Cela a été vérifié au Sénégal(58).

../..

Par ailleurs, à côté de Fasciola gigantica ou "grande douve", ci dessus évoquée, il y a Dicrocoelium hospes ou "petite douve" qui existe, selon VASSIALLADES et Collaborateurs(59) partout au Sénégal avec un taux d'infestation de 4 à 23 pour 100. La distomatose est une maladie courante et souvent décelée au niveau du foie à l'abattoir.

Certains auteurs(59) situent le taux d'infestation chez les bovins à environ 50 pour 100 dans deux foyers majeurs situés d'une part au nord Sénégal, autour du lac de Guiers et dans le delta, d'autre part au Sud, dans la région de Kolda. De petits foyers existent dans la vallée du fleuve Sénégal, autour du lac Mboro et dans la région du Sine-Saloum.

Après ces rappels parasitologiques, nous abordons les observations à partir des abattoirs. Dans les registres des saisies des abattoirs, aucune indication n'est fournie en ce qui concerne l'origine des animaux dont les foies sont saisi pour distomatose. Ce qui est d'ailleurs valable pour les autres motifs de saisie. Quoiqu'il en soit nous avons relevé que les cas de saisie observés à l'abattoir intéressent des animaux presque'exclusivement originaires de l'intérieur du pays.

Ainsi nous proposons ci-dessous une carte du parcours des bovins montrant les points de départ des animaux abattus dans la région du Cap-Vert.

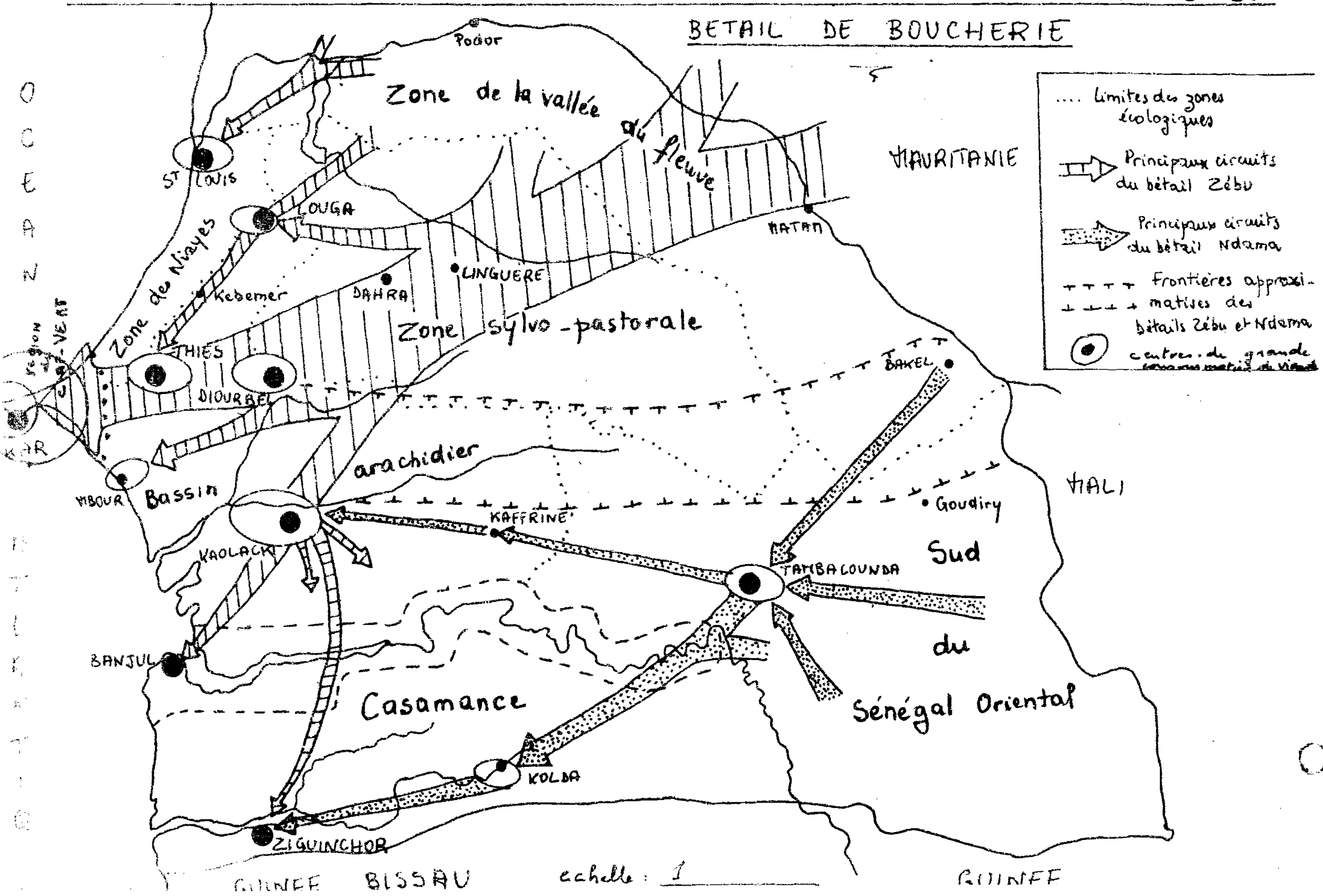
Ces animaux abattus dans la région du Cap-Vert empruntent deux grands axes en fonction de l'espèce (Zébu ou N'Dama).

Le bétail Zébu part du fleuve Sénégal traverse toute la zone Sylvo-Pastorale, en s'arrêtant à des points comme Louga, Diourbel, Linguère etc...

Le bétail Ndama, part du Sénégal oriental ou de la haute Casamance et se dirige vers Ziguinchor. Il peut aussi prendre départ à Tambacounda et se dirige vers Kaolack.

CARTE DE DELIMITATION DES ZONES ECOLOGIQUES ET DES CIRCUITS DU

BETAIL DE BOUCHERIE



..... Limites des zones écologiques

➔ Principaux circuits du bétail Zébu

➔ Principaux circuits du bétail Ndama

--- Frontières approxi-
--- matives des
bétails Zébu et Ndama

○ centres de grande
élevage

échelle: 1

GUINÉE BISSAU

GUINÉE

Ceci prouve bien que les animaux abattus dans la région du Cap-Vert sont originaires de l'intérieur et que par conséquent les renseignements obtenus aux abattoirs sur la distomatose, comme sur les autres motifs de saisie, intéressent le reste du pays, en particulier dans sa partie Nord.

La distomatose affecte, d'après le tableau N°23, 1,180 pour 100 des bovins abattus soit 118 animaux sur 10.000 abattus. Ce pourcentage est plus faible chez les petits ruminants 0,020 pour 100 soit 20 animaux sur 100.000 abattus. Ces taux montrent l'importance de la Fasciolose, qui à l'abattoir, se caractérise par la présence de douve dans les canaux biliaires.

Il faut aussi noter qu'à côté des pertes liées aux saisies, la fasciolose comme les autres infestations parasitaires entraînent une perte de poids variant entre 8 à 15 pour 100 du poids de l'animal ; ces résultats ont été obtenus par GORDON(29) en pays tempérés.

Pour N'DAO(42), ces pertes se chiffrent à 10 pour 100 du poids de l'animal.

La mortalité des veaux constitue une autre forme de perte due à la fasciolose.

Après la fasciolose, il existe une autre maladie parasitaire, la cysticerose, qui est importante sur le plan de la santé publique et au niveau économique.

1.3.1.B/ LA CYSTICERCOSE :

La cysticerose ou ladrerie est une affection parasitaire, due à la présence dans le muscle de larves cysticercoïdes provenant des Cestodes parasites de l'intestin grêle de l'homme.

On distingue la ladrerie bovine due à Cysticercus bovis,

larve de Taenia saginata ou taenia inerme de la ladrerie porcine due à Cysticercus cellulosae, larve de Taenia solium.

a) Rappels parasitologiques.

- L'homme hôte définitif.

En mangeant de la viande insuffisamment cuite, contenant des cysticerques vivants, l'homme s'infeste.

Les sucs digestifs et la bile, font que le scolex se dévagine et se fixe sur la muqueuse intestinale. A partir du scolex, vont se produire les anneaux qui formeront le taenia adulte. Au fur et à mesure que les anneaux grandissent, les derniers qui sont bourrés d'œufs vont sortir lors des défécations de l'hôte.

Le milieu extérieur, ainsi souillé, sert de tampon entre l'hôte définitif et l'hôte intermédiaire.

Rappelons que les vers adultes sont de deux types : Taenia saginata dont l'hôte intermédiaire est le bœuf et Taenia solium dont l'hôte intermédiaire est le porc.

- L'animal, hôte intermédiaire.

En ingérant, selon diverses modalités, les œufs embryonnés, l'animal s'infeste.

Sous l'action des sucs digestifs, les embryons sont libérés et entreprennent une migration.

Ils traversent la paroi de l'intestin et, par voie sanguine ou lymphatique, gagnent le cœur droit, puis, après avoir traversé la circulation pulmonaire, le cœur gauche.

Ce dernier les distribue, par la circulation générale, à l'organisme tout entier.

Les masses musculaires du bœuf sont les lieux électifs de Cysticercus bovis qui est la larve du cestode adulte, le Taenia saginata.

Nous avons dans le muscle du porc, Cysticercus cellulosae qui est la forme larvaire du cestode adulte, le Taenia solium.

b) Les renseignements d'abattoirs.

Sur 1.000 animaux abattus dans le Cap-Vert, un organe est saisi pour Cysticercose bovine.

Ce chiffre ne reflète pas néanmoins le taux d'infestation réel qui est nettement supérieur.

En effet les registres de saisie ne mentionnent ni les cas d'infestation discrète d'organes, ni les cas de certaines carcasses ayant été assainies.

Signalons que deux saisies, pour cysticercose, ont été effectuées chez les ovins : une en 1977 et une en 1980.

Il n'a pas été mentionné de quel taenia, il s'est agi.

Après la cysticercose, nous étudierons la schistosomiase, autre parasitose importante.

1.3.1.C/ LA SCHISTOSOMOSE :

La schistosomose se rencontre dans les zones à réseau hydrographique permettant le développement des mollusques Bulinidae, hôtes intermédiaires de cette affection.

C'est le cas des régions du fleuve, du Sud du Sine-Saloum, des Niayes et de la Casamance. L'agent responsable est ici le tremade Schistosoma bovis.

Son cycle part de l'œuf qui, pondu, se développe en présence d'eau pour donner une larve dite Miracidium. Cette larve cherche un Mollusque bulinidae chez lequel, elle donne un furcocercaire qui pénètre par voie transcutanée chez le ruminant.

Un cycle interne chez le ruminant l'amène au niveau de veines porte et mésentérique et au niveau du foie.

Le taux de saisie par rapport aux taux des abattages sont de 0,2 pour 100 chez les bovins et 0,3 pour 100 chez les ovins. Il faut remarquer que les cas de saisie chez les bovins, nombreux au départ en 1971, ont régulièrement regressé pour devenir rares à partir de 1976.

Les saisies chez les ovins et caprins ont suivi une évolution inverse. Très faibles en 1971, elles ont augmenté à partir de 1977.

Les schistosomes, outre le fait qu'ils réduisent la valeur commerciale des foies, ont une importance sur le plan de la santé publique.

En effet comme l'indiquent TOURE et Collaborateurs(58), en Afrique, on peut admettre que "l'homme est parasité par des schistosomes qui lui sont spécifiques, mais que certaines espèces apparentées à Schistosoma bovis et associées aux ruminants domestiques et sauvages pourraient occasionnellement l'infester".

En effet, le fait que le même mollusque joue le rôle de vecteur pour les schistosomoses animales et humaines milite en faveur de cette thèse.

Par ailleurs, MAC MAHON cité par TOURE(58) signale "la présence d'œufs de Schistosoma bovis dans les selles humaines à Mwanga, Tanzanie".

Il convient par conséquent d'être plus prudent à l'égard des schistosomoses dans les abattoirs.

Après la schistosomose, nous allons voir les abcès.

1.3.1.D/ LES ABCES :

Les abcès sont très fréquents chez les animaux d'abattoir; leur étiologie est fort variée.

Leurs localisations sont surtout hépatiques, mais aussi pulmonaires ou ganglionnaires.

Les abcès généralisés sont exceptionnels.

L'on peut dire, eu égard à l'importance des parasites au Sénégal et au caractère limité de ces abcès sans retentissement ganglionnaire, que l'étiologie parasitaire, comme le précisent souvent les rapports, est dominante.

Cependant, la cause infectieuse existe aussi, avec au premier rang les abcès à corynebactéries.

On rencontre en effet assez souvent des abcès avec retentissements ganglionnaires avec du pus de couleur vert pistache et de consistance crémeuse.

Pour KOMBATE(33), cette corynébactériose, "frappe régulièrement les petits ruminants à Dakar et dans le monde entier".

Il s'agit de la lymphadénie caséuse du mouton et de la chèvre.

Elle provoque des abcès ou des suppurations chroniques des ganglions, des articulations et des grandes séreuses.

La découverte de ces lésions à l'abattoir, entraîne généralement des saisies partielles des carcasses de petits ruminants.

Après les motifs précédents, à caractère pathologique, nous allons voir un motif qu'on peut considérer comme un accident de saignée.

1.3.1.E/ LA CONGESTION :

La congestion est un accident qu'on découvre souvent au niveau du foie et des poumons. Elle est due à une saignée et un égouttage incomplets. En effet, au Sénégal la saignée est réalisée conformément aux exigences de l'Islam qui veut que les animaux de boucherie subissent l'abattage rituel au sol.

La saignée dans ces conditions est incomplète ; lorsque l'animal n'est pas rapidement suspendue pour faciliter l'égouttage. Il en résulte une accumulation importante de sang dans des viscères comme le foie, les poumons et la rate. Ces accidents de saignée, étant souvent confondus avec les congestions pathologiques, font l'objet de saisie.

C'est ainsi que les taux de saisie de foies et surtout de poumons, pour congestion sont de 3,36 pour 100 chez les bovins, 0,29 pour 100 chez les petits ruminants, 5,9 pour 100 chez les porcins.

Dans l'ensemble, la congestion à elle seule constitue 35 pour 100 des saisies partielles.

Voyons, après celles-ci, les saisies totales.

1.3.2. LES MOTIFS DE SAISIE TOTALE :

Les saisies totales portent surtout sur les viandes insuffisantes, les Putréfactions et la Cysticercose déjà étudiée.

1.3.2.A/ LES VIANDES INSUFFISANTES :

Les viandes insuffisantes, ainsi appelées par leur caractéristiques chimiques déficitaires, regroupent l'hydrocachexie, la cachexie et l'hydrohémie.

La viande hydrocachectique est caractérisée par un tissu musculaire peu abondant, un tissu adipeux nul et un tissu conjonctif imbibé de sérosité.

La cachexie caractérise les viandes à tissu musculaire peu abondant, à tissu grassex nul et à tissu conjonctif sec.

Les viandes tissu musculaire normal, à tissu adipeux peu abondant et à tissu conjonctif infiltre de sérosité sont dites hydrohémiques.

Ces anomalies, sauf dans les cas où elles s'accompagnent de lésions viscérales et de réactions ganglionnaires, ne justifient le retrait des viandes de la consommation que pour moraliser le commerce.

Ces types de viandes insuffisantes ne sont pas négligeables, car elles ont été à elles seules à l'origine de la perte de 1.021 carcasses en dix ans dans la seule région du Cap-Vert.

Ce qui correspond en poids à 60,25 pour 100 des cas de saisies totales.

Les causes sont entre autres, la sécheresse et aussi certaines affections chroniques dont les parasitoses. Les pourcentages de saisies de viandes insuffisantes par rapport aux taux d'abattages pour chaque espèce sont : 0,08 pour 100 chez les bovins soit 8 animaux sur 10.000 ; 0,05 pour 100 chez les petits ruminants soit 5 sur 10.000 et 0,01 pour 100 chez les porcins soit 1 sur 10.000.

Le faible taux observé chez les porcins s'explique par le fait que ces animaux sont généralement bien entretenus en élevage intensif et sont abattus relativement tôt.

Après avoir étudié les viandes insuffisantes, le sous chapitre suivant traitera des putréfactions.

1.3.2.B/ LES PUTREFACTIONS :

Les putréfactions représentent 16 pour 100 des cas de saisies totales prononcées dans les abattoirs du Cap-Vert. Elles s'observent surtout chez les petits ruminants avec 25 sur 100.000 abattus. Cette putréfaction importante en 1976, a augmenté jusqu'en 1980.

Il y a trois types de putréfactions des viandes :

- Putréfaction débutante ou viandes à putréfaction Relent.

Ces viandes ont une odeur désagréable (relent) et qui se ressent dans les chambres froides mal entretenues. Cette putréfaction se localise au niveau des zones humides de la carcasse : plaie de saignée, repli scapulo-Sternal, face interne des cuisses etc... Ces viandes sont poisseuses à la surface, glaireuses, dues à la présence de nombreuses colonies bactériennes de coloration rouge, violette ou verdâtre.

- Viande à putréfaction Vraie : C'est la putréfaction des installations frigorifiques à basses températures. Les germes tels Pseudomonas achromobacter, contaminant la carcasse lors de la préparation sont souvent responsables. L'odeur ammoniacale, à l'approche, caractérise la putréfaction vraie. La viande est très poisseuse, friable et de couleur grise.

- Viande à putréfaction verte ou profonde.

C'est une anomalie due à la contamination endogène, lors de troubles digestifs du vivant de l'animal en particulier. Les germes responsables sont des Clostridies qui se développent à des températures supérieures à 15°C. Les grasses masses musculaires sont atteintes essentiellement.

Les caractéristiques sont l'odeur ~~sulf~~hydro-ammoniacale traduisant la dégradation des protéines jusqu'au stade hydrogène sulfuré, se percevant à distance. La couleur est verte au niveau de la plaie

../..

de saignée, de la face interne de la cuisse et du péritoine. La consistance est crépitante en raison de la production de CO₂, H₂S et NH₃, accompagnée de la dilatation des faisceaux musculaires.

Pour les abattoirs de la région, les putréfactions sont essentiellement dues :

- à l'abattage de grandes quantités d'animaux, longtemps exposés à l'ambiance extérieure chaude et humide ; ceci entraîne une putréfaction de relent qui se poursuit par la putréfaction vraie ;

- au défaut de réfrigération des abattoirs de Dakar lors des travaux d'installation d'un nouvel entrepôt frigorifique ; on a les mêmes types de putréfactions que précédemment ;

- au soufflage des petits ruminants et aux défauts d'éviscération qui entraînent la putréfaction profonde des carcasses.

En résumé, tel est le bilan de l'organisation de l'inspection et de toutes les saisies, totales et partielles de la région du Cap-Vert. Il nous a permis de déterminer les motifs dominants et leurs pourcentages respectifs par rapport à l'ensemble. De même une étude spéciale de chaque motif a été faite sur le plan pathologique.

Les conséquences économiques et sociales des saisies qui découlent de ces motifs font l'objet de la partie suivante.

DEUXIEME PARTIE

**INCIDENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DES
SAISIES DUES AUX MOTIFS DOMINANTS.**

Nous avons vu dans ce qui précède que la distomatose, la schistosomiase, la cysticercose, les abcès, la congestion, la cachexie, l'hydrocachexie et l'hydrohémie sont les causes les plus fréquentes de saisie dans les abattoirs de la région du Cap-Vert.

Ces motifs dominants ont des conséquences économiques et sociales que nous allons aborder tour à tour dans les chapitres suivants :

CHAPITRE I.

INCIDENCES ECONOMIQUES DES SAISIES DUES AUX

MOTIFS DOMINANTS.

Les motifs de saisie dominants entraînent des pertes en nature considérables, comme le montre l'étude pondérale qui suit.

II.1.1. ETUDE PONDERALE DES SAISIES :

Pour les abattoirs de Dakar, cette étude a été faite en relevant les poids des carcasses saisies pour les motifs considérés et figurant dans les rapports.

Pour les autres abattoirs où les poids des carcasses ne sont pas indiqués, nous avons procédé à un calcul à partir des poids moyens des carcasses des différentes espèces obtenus dans le Cap-Vert, et du nombre de carcasses saisies pour chaque espèce ; nous avons ensuite effectué les totaux des poids obtenus pour les abattoirs de Dakar et des poids des autres abattoirs contrôlés de la région.

S'agissant des saisies partielles et d'abats, les poids ne sont mentionnés ni pour les abattoirs municipaux de Dakar, ni pour ceux du reste de la région. Ce qui nous a amené à calculer un poids moyen des différents abats et parties de carcasses, à partir de nombreuses pesées.

De même, à partir du nombre d'organes saisis pour chaque motif et pour chaque espèce animale et aussi des poids moyens calculés, nous avons estimé les poids des saisies d'abats et des saisies partielles.

Les tableaux N° 24 et 25 donnent les poids moyens des carcasses obtenus dans la région du Cap-Vert ainsi que ceux de quelques abats et de certaines parties de la carcasse.

TABLEAU N° 24 : Poids moyens en kg des carcasses.

Années	espèces	Bovins	Petits Ruminants	Porcins	équins	chameau
1971		150	14	60	160	225
1972		148	13,7	58	142	
1973		130	13	50	145	190
1974		150	14	54	150	150
1975		150	14	50	130	250
1976		155	15	55	130	255
1977		150	15	50	135	250
1978		152	14	50	144	
1979		156	16	70	130	250
1980		149	13	50	146	

Source : D.S.P.A.

TABLEAU N° 25 : Poids moyens en kg d'organes et de parties de carcasse obtenus après plusieurs pesées.

organe	Foie	Cœur	Poumon	Langue	Tête	épaule	collier	gigot
Bovins	3,4	1,4	1,9	0,800	9			
Petits ruminants	0,550		0,300			1	0,600	1,500
Porcins	1,500	0,3	0,600					
Equins	3		2,5					

Grâce à ces données nous avons pu estimer les poids des pertes pour les saisies dues aux motifs les plus fréquents. Nous les avons rapportés des poids des abattages contrôlés qui figurent dans des rapports nationaux de la Direction de la Santé et des Productions animales (D.S.P.A). Toutefois, pour certaines années, nous avons calculé le poids des abattages à partir d'animaux abattus et des poids moyens par espèce.

C'est le cas des années 1978, 1979 et 1980 dont les rapports ne sont pas encore parus, ainsi que des années 1973, 1974 et 1975 pour lesquelles les poids avancés ne sont pas conformes à la réalité.

Le tableau N° 26 donne les chiffres des abattages contrôlés ainsi que de leur tonnages rapportés aux espèces animales de boucherie.

TABLEAU N° 26 : Tonnages des abattages contrôlés dans les abattoirs du Cap-Vert.

es- An- nées	es- pèces:	Bovins	Ovins- Caprins	Porcins	Equins	Camelins	
1971	:	9285,150	: 1281,882	: 505,800	: 20,219	: 23,175	!
1972	:	9489,802	: 1199,869	: 505,402	: 20,618	: -	!
1973	:	10391,16	: 1525,125	: 490,050	: 24,070	: 2,090	!
1974	:	9472,5	: 1133,762	: 469,692	: 15,600	: 3,150	!
1975	:	7107,6	: 792,092	: 457,200	: 15,6	: 14,500	!
1976	:	6004,750	: 659,112	: 495,180	: 22,168	: 0,780	!
1977	:	7087,468	: 954,648	: 580,980	: 19,044	: 0,875	!
1978	:	9798,984	: 1399,58	: 564,25	: 17,568	: -	!
1979	:	10639,044	: 1902,768	: 731,290	: 16,510	: 1,000	!
1980	:	10446,241	: 1761,734	: 553,6	: 14,600	: -	!
Totaux	:	89722,699	: 12610,572	: 5353,444	: 185,997	: 45,57	!

Source : D.S.P.A. + = chiffres réajustés.

Ce tableau montre que les tonnages de viande les plus élevés, proviennent des bovins. Viennent ensuite ceux des petits ruminants puis des porcins, des équins et camelins.

En 1979, on a enregistré les plus grands tonnages aussi bien chez les bovins, que chez les petits ruminants et les porcins.

Chez les bovins, on note une évolution en dents de scie avec des sommets en 1973, 1979 et 1980.

Les tonnages de viande apportés par les petits ruminants augmentent progressivement de 1971 à 1973 et diminuent jusqu'en 1976. A partir de 1977, les abattages des petits ruminants progressent.

L'évolution en dents de scie avec les pics de 1973, 1979 et 1980, chez les ruminants, s'explique par la sécheresse qui a contraint les éleveurs à se débarrasser plus facilement de leurs animaux, mais aussi par une forte demande. Les chiffres faibles des autres années peuvent se justifier par la persistance de la sécheresse.

Chez les porcins, les tonnages sont relativement stables. Ceci tient au fait que la sécheresse n'a pas eu beaucoup d'incidence sur l'élevage de cette espèce. Par ailleurs les consommateurs de porc forment une clientèle relativement fixe.

Quant aux abattages d'équins et camelins, ils sont instants.

On peut noter que dans la dernière décennie comme le montre le tableau N° 27, les abattages contrôlés de bovins, petits ruminants et porcins sont élevés.

TABLEAU N° 27 : Abattages contrôlés de 1971 à 1980
dans la région du Cap-Vert.

es- pèces	Bovins	Ovins- caprins	Porcins	Equins	Camelins	Totaux
An- nées						
de 1971 à 1980	624.497	923.188	101.189	1.342	208	1.650.424

Au total 1.650.424 animaux ont été abattus. Ce chiffre et ceux fournis par les tableaux précédents permettent d'estimer les tonnages des saisies pour les motifs majeurs. Cette estimation est faite dans les tableaux N° 28 et 29.

Le tableau N° 28, récapitule les tonnages des saisies des carcasses. Nous y avons, cependant, incorporé les poids des saisies dues à la cysticerose d'organes.

TABLEAU N° 28 : Tonnages estimés de viandes carcasses saisies
en fonction du motif et de l'espèce.

Motifs de saisie	Bovins	Petits Ruminants	Porcins	Equins	TOTAUX
Cysticerose	10,965	0,024	1,430		12,419
Putréfaction	5,311	3,270	0,164	0,231	8,976
Viandes Insuf- fisantes	59,224	5,665	1,023	0,209	66,121
Abcès gan- glionnaires		1,774			1,774
TOTAUX des viandes de carcasses	75,500	10,733	2,617	0,44	89,29

L'examen de ce tableau, montre que les bovins sont les plus frappés. Ils sont suivis de petits ruminants et des porcins. Par ailleurs les viandes insuffisantes correspondent aux tonnages les plus élevés. Ces tonnages estimés de viandes de carcasses saisies peuvent être rapportés aux tonnages des abats saisis consignés dans le tableau N° 29.

TABLEAU N° 29 : Tonnages estimés des saisies d'abats selon le motif et par espèce.

Motifs de saisie	Espèces					TOTAUX
	Bovins	Petits Ruminants	Porcins	Equins		
Distomatose	25,207	0,103				25,31
Schistosomose	4,352	1,146				5,498
Abcès hépatiques	13,120	8,117	3,156	0,426		24,879
Congestion hépatique	6,536	0,095	0,796			7,427
Abcès pulmonaires	0,785	0,424				1,209
Congestion pulmonaire	36,117	0,664	3,253	0,010		40,044
Totaux des Saisies	86,117	10,609	7,205	0,436		104,467

Comme précédemment, on constate également ici que les bovins sont les plus frappés.

Les viandes insuffisantes saisies dans cette espèce sont très importantes de l'ordre de 59,224 tonnes en dix ans. Les parasitoses font également payer un lourd tribut à cette espèce. En effet les saisies pour cysticercose sont de 10,965 tonnes, pour la distomatose de 25,207 tonnes et pour les schistosomoses de 4,352 tonnes.

Les abcès ne sont pas aussi en reste car ils ont entraîné au niveau des abats, 13,120 tonnes de foies perdues.

La congestion, qui est due à une forte saignée a entraîné des pertes élevées surtout pour les poumons (36 tonnes).

Chez les petits ruminants, les pertes en viande et en abats enregistrées pendant ces dix dernières années sont presque équivalentes. Elles sont respectivement de 10,733 et 10,609 tonnes pour les viandes et les abats. Les viandes insuffisantes, ainsi que les abats ont entraîné le plus de pertes.

Quant aux porcins, les saisies d'abats ont été nettement plus importantes en poids que celles des carcasses.

Les abcès hépatiques et les congestions pulmonaires ont entraîné le plus de pertes.

Chez les équins, les abcès dominant de loin les autres motifs.

A côté de l'étude des tonnages estimés par espèce et par motif, nous allons également examiner les pourcentages des saisies par rapport aux abattages et en fonction de l'espèce animale dans le tableau suivant.

TABLEAU N°30 : Pourcentages des saisies de chaque espèce et par rapport aux abattages.

	: Bovins	: Ovins : Caprins	: Porcins	: équins	: TOTAUX
Totaux des saisies	: 161,617	: 21,342	: 9,822	: 0,876	: 193,657
Pourcentages des saisies de chaque espèce:	83,46	: 11,02	: 5,07	: 0,45	: 100
abattages par espèces: en Tonnes	: 89722,699	: 12610,572	: 5353,444	: 185,997	: 107872,7
Pourcentages des saisies par rapport aux abattages	: 0,18	: 0,17	: 0,18	: 0,47	:

Ces pourcentages confirment, avec 83,46 pour 100 de toutes les saisies en poids, que les bovins sont les plus frappés. Comme déjà souligné, les petits ruminants, les porcins et équins suivent par ordre décroissant.

Nous n'avons enregistré aucune saisie concernant les camelins. Cela peut justifier par le fait que les camelins ne sont abattus que très rarement.

Par ailleurs, nous avons le même taux de saisie, par rapport aux abattages respectifs, chez les bovins, petits ruminants et porcins (autour de 0,18 pour 100).

Par contre chez le cheval, le taux est élevé et se situe autour de 0,47 pour 100.

En effet, à Dakar, les chevaux abattus sont généralement très vieux, souvent malades et très maigres.

En résumé, cette étude pondérale montre que les motifs dominants de saisie ont entraîné le retrait de la consommation de 193,657 tonnes de protéines animales, soit en moyenne 19,365 tonnes par an.

Ces chiffres sont éloquentes pour montrer l'ampleur des pertes de viandes qui résultent des saisies, surtout lorsqu'on se rappelle que ces données n'intéressent que la seule région du Cap-Vert.

En outre les tableaux N° 28 et 29, ont montré que les tonnages des saisies d'abats ont été plus importants que ceux des viandes de carcasses. Cela est d'autant plus important à considérer que l'on sait que parmi les abats, figure le foie dont on connaît la haute valeur nutritive et commerciale.

A côté de cette étude pondérale, nous avons également examiné l'évolution des saisies en fonction de l'année et des différents motifs de saisie.

II. 1.2. EVOLUTION DES FERTES :

L'étude de l'évolution des pertes tiendra compte des saisies partielles et totales opérées annuellement, et des saisies en fonction de l'année et du motif.

A) ETUDE EN FONCTION DE L'ANNEE :

Ici nous avons séparément. réuni sur l'année, les saisies d'abats et celles des viandes de carcasses. Parallèlement, nous avons relevé l'ensemble des abattages contrôlés dans toutes les espèces sur l'année.

Toutes ces données figurent sur le tableau N°31 avec, en plus, les pourcentages de toutes les saisies de l'année par rapport aux tonnages.

TABLEAU N°31 : Tonnages abattus et pourcentages des saisies.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	TO- TAUX
Poids des abattages	11116,226	11215,691	12432,495	11094,704	8386,992	7181,99	8643,015	11780,382	13290,612	12776,175	107918,28
Poids des saisies de carcasses	8,048	9,629	27,892	7,566	6,967	5,574	6,841	3,777	4,371	8,604	89,29
Poids des saisies d'abats	10,538	9,295	18	15,184	10,049	8,439	9,073	6,771	8,019	9,021	104,367
Poids totaux Saisies	18,585	18,924	45,892	22,75	17,016	14,013	15,914	10,548	12,39	17,625	193,657
Pourcentages des saisies par rapport aux abattages	0,17	0,17	0,39	0,20	0,20	0,19	0,18	0,089	0,093	0,14	

En rapportant les quantités de viandes saisies aux abattages contrôlés, comme nous l'avons fait dans le tableau précédent, on constate un pourcentage très important des saisies globales, rapportées aux abattages annuels globaux.

Ces pourcentages évoluent avec une relative stabilité de 1971 à 1977, rompue cependant par le pic de 1973. Ce dernier peut s'expliquer par une baisse de qualité des carcasses et des abats due à la sécheresse.

A partir de 1973, les pourcentages de saisie par rapport aux tonnages abattus semblent avoir régulièrement diminué, alors que dans le même temps, les abattages ont augmenté comme le montre la courbe de la figure N°1, surtout à partir de 1976.

Les raisons de cette baisse régulière des pourcentages des saisies rapportées aux abattages semblent multiples.

L'on peut parmi elles noter la baisse des tonnages des saisies globales elles mêmes, à partir de 1976.

Nous dirons, en outre, avec DIALLO(11), que "l'état sanitaire du cheptel sénégalais est d'un niveau satisfaisant".

De ce point de vue l'on peut dire que les mesures de déparasitage des animaux semblent avoir eu des conséquences heureuses.

Quoiqu'il en soit, la courbe de la figure N°2 des pourcentages de saisies rapportés aux tonnages abattus montre une baisse régulière depuis 1973.

La courbe N°2, outre le fait qu'elle révèle une régression à partir de 1973, comme nous l'avons déjà souligné, montre un pic en 1973 qui s'explique par la sécheresse.

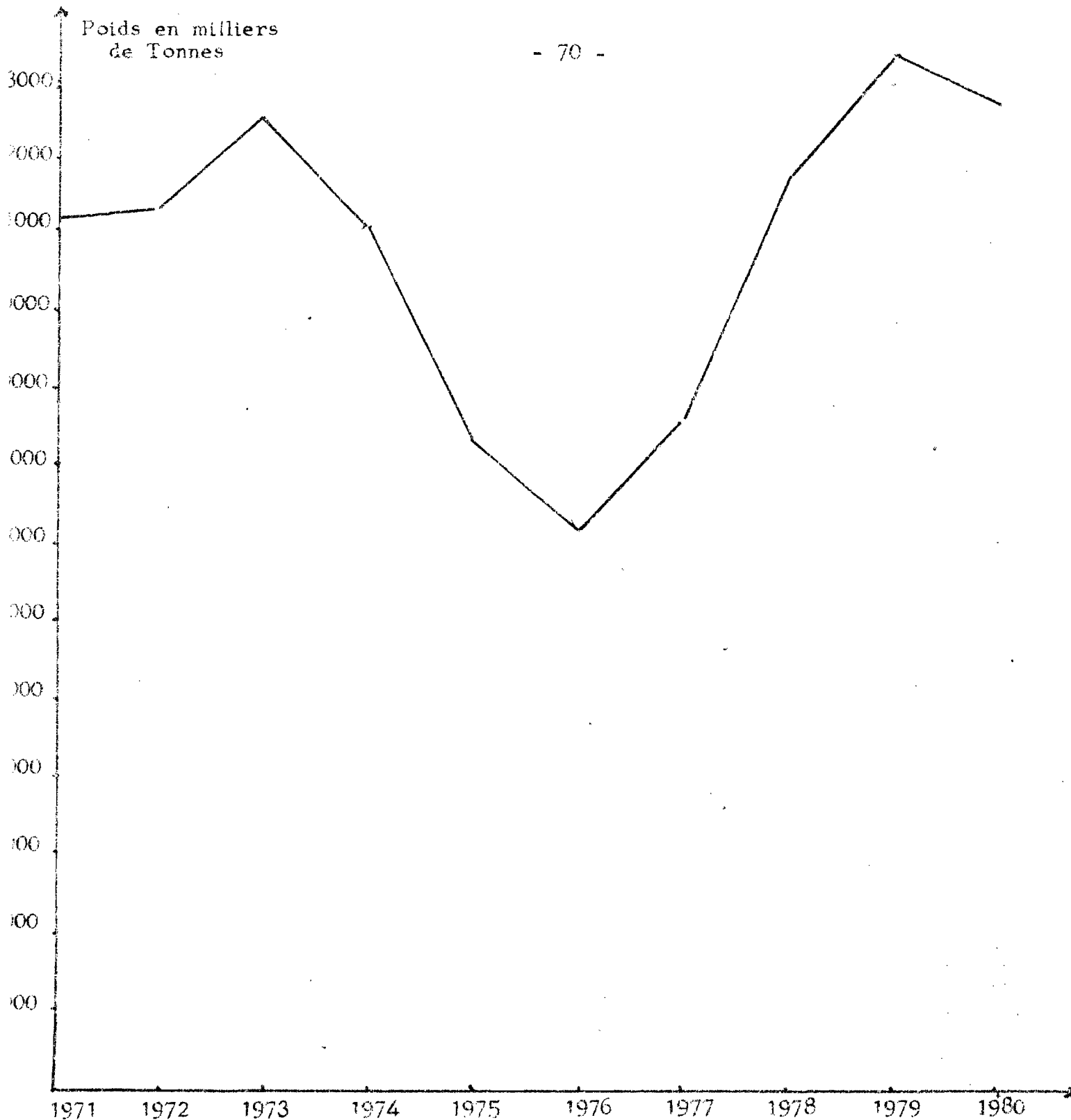


FIGURE N°1 : Courbe d'évolution des abattages contrôlés de Bovins, petits ruminants, porcins, équidés et camelins, toutes espèces confondues.

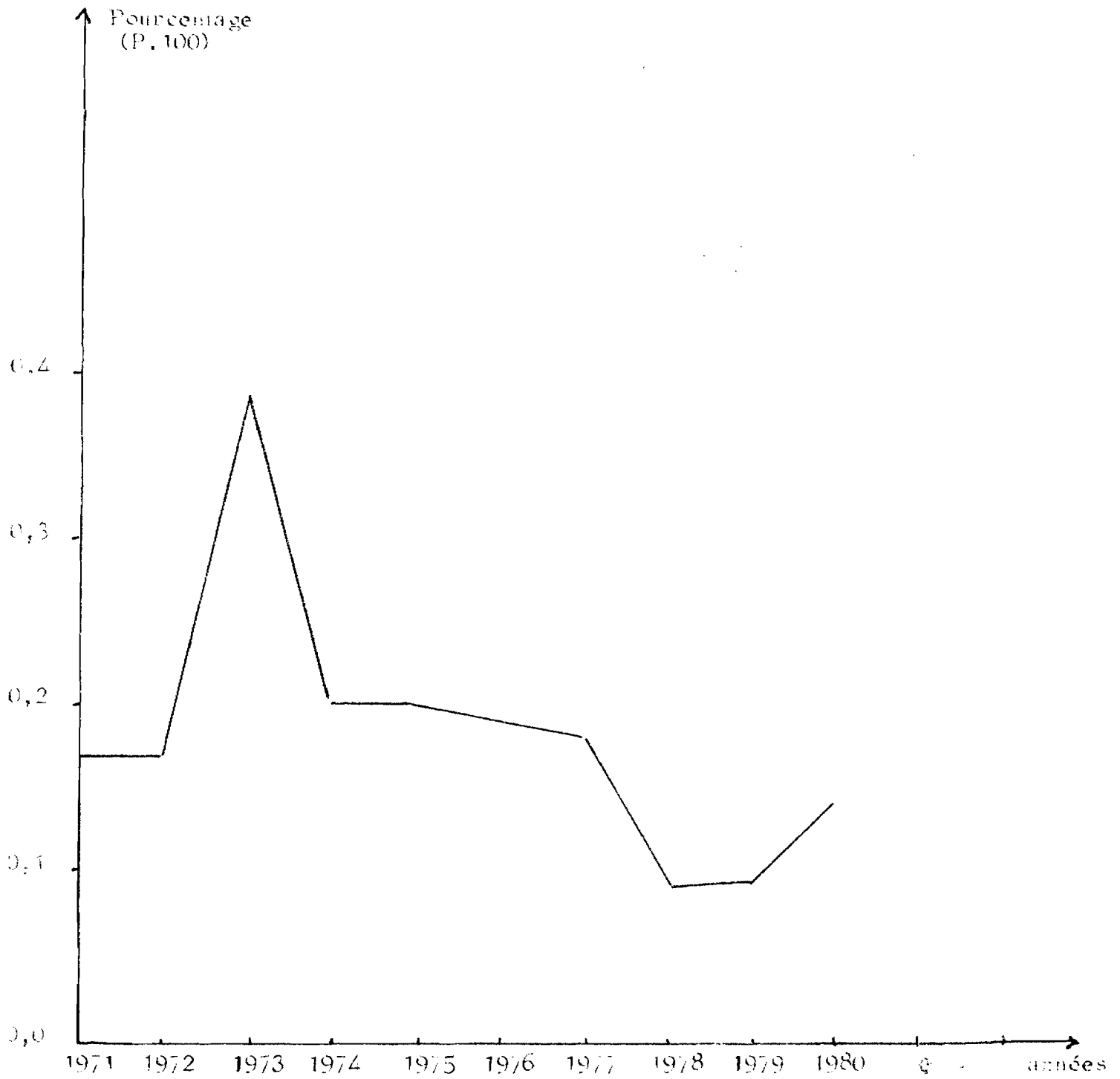


FIGURE N°2 : Courbe d'évolution des pourcentages annuels de saisies par rapport au abattages.

Cette explication reste la même pour la quantité totale de saisie qui est très forte en 1973. Ainsi, malgré la très grande quantité des abattages de la même année, le pourcentage des saisies est très élevé.

Outre cette analyse globale des saisies, nous avons procédé à leur étude particulière par motif.

B) ETUDE PARTICULIERE DES SAISIES EN FONCTION
DES MOTIFS, DU POIDS ET DE L'ANNEE :

Nous avons d'abord comparé ici entre eux les différents motifs de saisie d'abats et de carcasses.

En regroupant les motifs de saisie d'abats que sont la congestion, les abcès, la Distomatose et la Schistosomose, (la cysticer cose étant abordée dans les saisies de carcasses), on se rend compte qu'ils ont entraîné plus de pertes, en poids, que ceux des saisies totales de carcasses.

On peut aussi souligner la part importante qui revient à la congestion, qui à elle seule représente 45,48 pour 100 du poids des saisies d'abats.

Les parasitoses comptent avec la Distomatose et la Schistosomose pour 29,5 pour 100 des saisies d'abats en poids.

Les abcès interviennent pour 25 pour 100 des saisies d'abats.

Les motifs des saisies de carcasses sont représentés par :

- les viandes insuffisantes 74 pour 100 des saisies ;
- les putréfactions 10 pour 100 ;
- la cysticer cose 13,9 pour 100.

La courbe qui va suivre donne des indications importantes.

../..

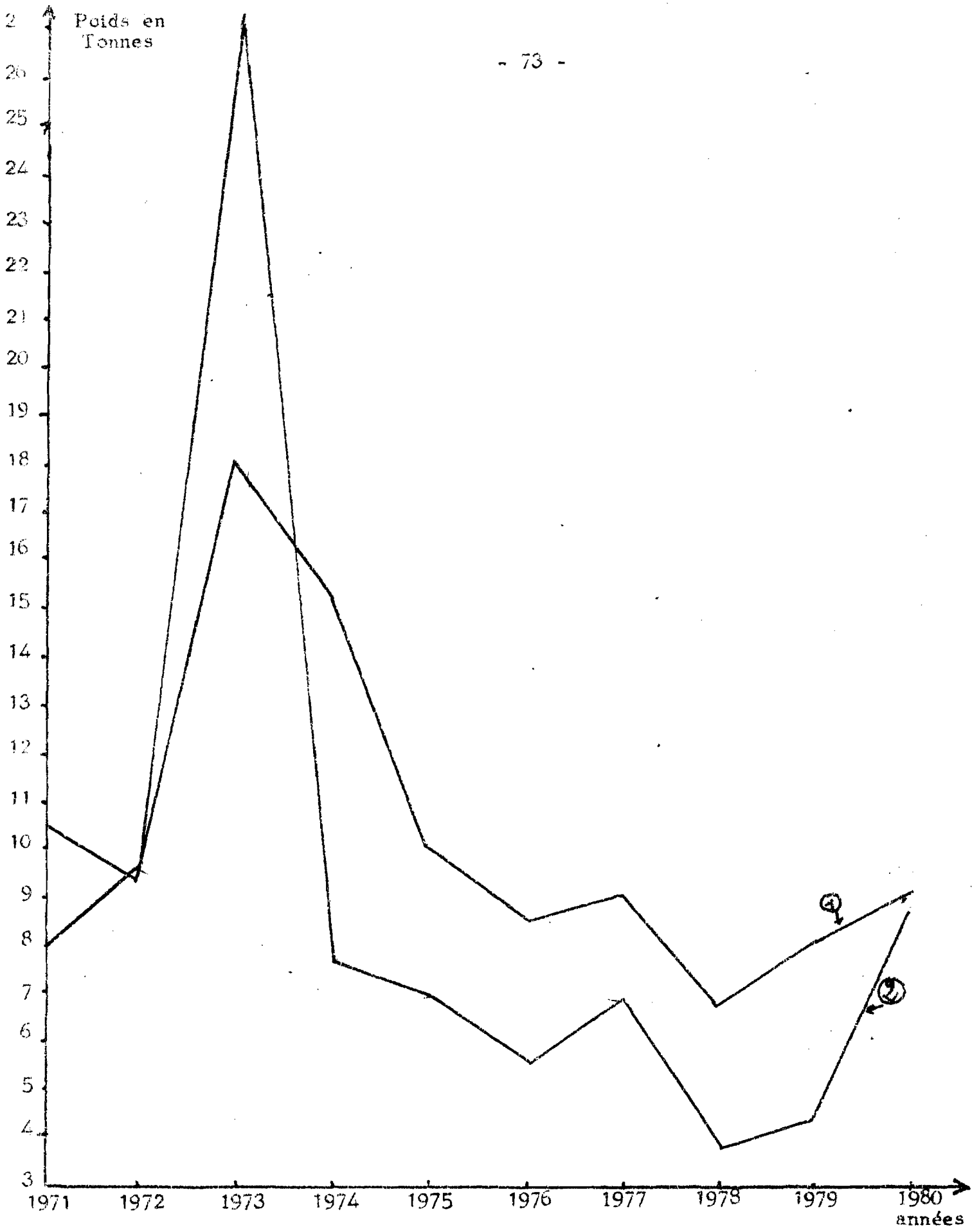


FIGURE N°3 : Courbes d'évolution pondérale :
 1-- : des saisies d'abats
 2-- : des saisies de viandes

La figure N°3 montre les courbes d'évolution des saisies d'abats et de celles des carcasses.

Elle révèle que les tonnages des saisies d'abats sont, sauf pour 1973, régulièrement supérieurs à ceux des saisies de carcasses.

Pour 1973, la mauvaise qualité des carcasses, avec une nette augmentation des viandes insuffisantes faisant suite à la sécheresse de 1972, explique le pic observé pour le retrait des carcasses surtout de bovins. Outre cette étude des différents motifs de saisie d'abats et de carcasses, nous avons envisagé celle de l'ensemble des saisies selon les différents motifs.

Le tableau N°32 représente les tonnages des saisies par motif et les pourcentages par rapport à la totalité des saisies.

TABLEAU N°32 : Tonnages des saisies par motifs par rapport à l'ensemble.

Motifs des Saisies	Tonnages des Saisies	Pourcentage par rapport à l'ensemble
Cysticerose	: 12,419	: 6,42
Distomatose	: 25,31	: 13,07
Schistosomose	: 5,498	: 2,84
Viandes insuffisantes	: 66,121	: 34,14
Abcès	: 27,862	: 14,38
Putréfaction	: 8,976	: 4,63
Congestion	: 47,471	: 24,502
TOTAUX	: 193,657	: 100

De ce tableau, il se dégage que :

..//..

- la congestion, accident de saignée pour la circonstance, donc non pathologique intervient pour 24,52 pour 100 du poids des saisies.

- Les viandes insuffisantes qui sont souvent retirées pour moraliser le commerce, représentent le motif le plus important avec 34,14 pour 100 des poids de toutes les saisies.

Toutefois dans les cas d'hydrocachexie, de cachexie et d'hydrohémie, qui font que les viandes sont retirées pour insuffisance, il y a souvent d'autres lésions associées, au niveau des ganglions, du foie, des poumons etc, et qui font que ces viandes pourraient être dangereuses.

- Les saisies dues aux parasitoses avec la distomatose 13,07 pour 100, la cysticerose 6,42 pour 100 et la schistosomose 2,84 pour 100, soit un total de 22,3 pour 100 du poids des saisies, représentent une source non négligeable des pertes économiques.

- Les abcès, souvent d'origine parasitaire, mais aussi infectieuse constituent un danger intervenant pour 14,38 pour 100 des saisies.

- Les putréfactions qui font 4,6 pour 100, se rencontrant surtout chez les petits ruminants, mais aussi chez les bovins, relèvent d'une altération superficielle par défaut de conservation due à la rupture de la chaîne du froid, mais aussi d'une contamination profonde.

Ainsi donc les motifs de saisie dominants entraînent des pertes pondérales importantes qui se traduisent par des pertes économiques.

II.1.3. ESTIMATION DES PERTES ECONOMIQUES

DUES AUX SAISIES :

../..

Les pertes économiques sont difficiles à évaluer.

Il y a, tout d'abord, qu'aux abattoirs de Dakar et du reste dans la région, les prix au kilogramme de viande ont beaucoup varié en dix ans.

Il y a ensuite, une difficulté majeure de se faire une idée des frais d'assainissement des carcasses. En effet il nous a été impossible de retrouver les traces des carcasses assainies et les coûts des opérations d'assainissement. Néanmoins, cet assainissement de carcasse a souvent lieu soit au niveau des abattoirs de Dakar, soit au niveau de l'Institut de Technologie alimentaire (I.T.A) soit au niveau du port de Dakar.

Ainsi du fait de ces difficultés, nous ne nous contenterons que de l'évaluation du coût des retraits directs des viandes et abats.

En consultant les rapports des années 1971, 1975 et 1979, considérés comme repères, nous avons obtenu les moyennes de prix, au kilogramme de viande, suivantes :

- bœufs 350 F. CFA,
- petits ruminants 450 F. CFA,
- cheval 200 F. CFA.

Sur la base de ces prix, nous avons figuré au tableau N°33, les montants des pertes par espèce animale.

TABLEAU N°33 : Estimation des pertes dues aux saisies de viande de 1971 à 1980.

	: Bovins	: Petits ruminants	: Forcins	: Equins	: Totaux
Poids de toutes les saisies en kg.	: 161.617	: 21.342	: 9.822	: 876	: 193.657
Coût des pertes en F. CFA.	: 56.565.950	: 9.603.900	: 3.928.800	: 175.200	: 70.273.850

Nous avons eu pour la seule région du Cap-Vert 193.657 kg de viande retirés. Ceci représente, avec une consommation annuelle estimée actuellement à 12,04 kg, la ration de 16.084 citoyens sénégalais pendant un an.

Il faut noter qu'en dehors de ces pertes à l'abattoir les motifs de saisie en occasionnent d'autres du vivant de l'animal. Pendant ces dix dernières années, de 1971 à 1980, les saisies opérées dans les seuls abattoirs du Cap-Vert, ont entraîné une perte de 70.270 F. CFA. L'on se rend compte, que cette somme aurait pu financer deux fois et demie (2,5) l'opération sauvegarde du bétail (O.S. B) de 1977. De même l'O.S.B. de 1980, aurait pu être financée au dixième (1/10) avec les sommes perdues par les seules saisies du Cap-Vert dues aux seuls motifs dominants.

En résumé l'on peut dire que les motifs dominants entraînent des pertes considérables en protéines animales. Ces pertes en protéines, dans un pays qui en manque, montrent à quel point les saisies sont préoccupantes. Ainsi l'inspection des viandes dont le but ultime est de protéger la santé publique, fait payer un lourd tribut, dans cette opération, aux éleveurs et professionnels de la viande.

Ceci constitue un problème social important comme nous allons le voir dans le chapitre suivant.

C H A P I T R E II.

CONSEQUENCES SOCIALES DE
L'INSPECTION DES VIANDES.

Il est de notoriété publique, que l'inspection des viandes est destinée avant tout à protéger la santé et le portefeuille du consommateur.

Mais elle n'en soulève pas moins des problèmes comme le disait Jean BLAIN(31), "il y a en matière d'aliments destinés à l'homme, une importante œuvre d'éducation sociale à réaliser".

II.2.1. PROBLEMES SOULEVES PAR L'INSPECTION DES VIANDES:

a) au niveau du vétérinaire inspecteur.

GIAS(28) disait : "Le vétérinaire inspecteur, dont les fonctions présentent un caractère social prépondérant, voit sa responsabilité morale engagée à tous moments.

Chaque faute peut être à l'origine d'un véritable cas de conscience".

Cette pensée résume bien les problèmes auxquels le vétérinaire inspecteur est confronté.

Dans nos abattoirs, du fait de l'imprécision de la législation, et du manque de formation et d'information, les bouchers et les professionnels de la viande, l'inspection est presque considérée comme relevant de la tradition.

Mais le plus souvent, les contestations sont nombreuses, et il arrive que les bouchers se fassent menaçants.

L'inspecteur de viande est généralement un incompris.

../..

b) au niveau des professionnels de la viande.

Les saisies de viandes et d'abats se font entièrement au préjudice du propriétaire de l'animal sur lequel, elles sont effectuées.

Il n'existe au Sénégal aucune structure de remboursement.

Cet état de fait, rend les bouchers souvent incompréhensifs.

Ils sont donc souvent en conflit avec le vétérinaire inspecteur, et aussi avec les intermédiaires qui leurs vendent les animaux sur pied et à crédit.

II.2.2. PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE :

Selon HOUTHUIS(30), "on peut définir l'hygiène des viandes comme l'ensemble des mesures de contrôle exercées par des experts sur tous les produits carnés, en vue d'assurer la livraison d'une viande saine, propre, à la consommation humaine, et d'écartier tout danger pour la santé publique".

Ainsi l'inspection des viandes est un geste éminent de protection de la santé de l'homme.

Les saisies sont le tribut que payent l'élevage et les bouchers pour protéger la santé de l'homme.

Mais on peut éviter les saisies à l'abattoir, si en amont des efforts sont faits pour améliorer les conditions d'exploitation du cheptel.

Mais la protection de la santé de l'homme se situe également au niveau de l'apport en nutriments et, en particulier, en protéines d'origine animale.

Nous partagerons l'avis de NDIAYE(46), lorsqu'il dit : "Il n'est pas utile d'épiloguer longuement sur le déficit protéique de nos populations et son incidence sur la santé publique notamment chez

les jeunes, affectés par une forte mortalité et une fréquence élevée du kasmorkor ou dystrophie des féculents".

L'on peut souhaiter que les pouvoirs publics s'en rappellent surtout lorsqu'on sait que la couverture actuelle per capita de la consommation annuelle se situe autour de 12,04 kg.

Nous rappellerons que les estimations du Vème plan (1977-1981) étaient de 15,7 kg/tête/an, soit une couverture de 77 pour 100 par rapport aux estimations.

La production nationale de 1978, en viande est estimée à 66.507 tonnes.

Or le rapport d'experts du "Sous secteur élevage" en préparation du VIème plan, reconnaît que "s'il est vrai que des progrès sont réalisés, les résultats obtenus sont restés bien en deça des objectifs fixés et des possibilités qu'offre le cheptel".

Ainsi, notre pays se passerait volontiers des pertes annuelles occasionnées par les saisies à l'abattoir et dont nous avons les moyennes pour la seule région du Cap-Vert qui se situent autour de 20 tonnes pour les seuls retraits dus aux motifs majeurs.

En résumé, l'on sait maintenant que les retraits de denrées à l'abattoir, du fait des motifs majeurs, ont entraîné au Cap-Vert des pertes, sur dix ans, de 70.000.000 de F. CFA.

Cette somme représente le prix de 193,657 tonnes de viandes perdues.

L'on sait aussi que ces pertes peuvent être jugulées pour une large part.

Il est donc urgent que notre pays s'engage dans cette voie, surtout si l'on sait que le déficit de la production nationale en viande est réel.

TROISIEME PARTIE

AMELIORATIONS SOUHAITABLES.

Les chapitres précédents nous ont permis de déterminer les motifs dominants de saisie des viandes, d'en faire une étude particulière et de dresser le bilan des pertes.

Nous traiterons des améliorations souhaitables au niveau de l'inspection, de la couverture sanitaire et des conditions de préparation des viandes à l'abattoir.

C H A P I T R E I.

AMELIORATIONS AU NIVEAU DE L'INSPECTION

DES VIANDES ET ABATS.

L'inspection des viandes n'est pas une science exacte. C'est la raison pour laquelle, il convient régulièrement de lui apporter à chaque fois qu'il est possible, les correctifs nécessaires pour une amélioration.

Ainsi des actions en direction de la législation, de la formation du personnel ainsi que de l'amélioration des conditions mêmes du contrôle doivent être envisagées.

Enfin nous partageons la réflexion de MANN(40) lorsqu'il dit que "les pouvoirs publics se doivent d'informer le consommateur afin qu'il évite les erreurs d'hygiène alimentaire néfastes à sa santé".

III.1.1. ACTION EN DIRECTION DE LA LEGISLATION :

La législation en matière d'inspection des viandes et abats est régie par un ensemble de textes, dont certains ont été abordés dans la première partie.

Ces textes qui datent pour la plupart d'avant l'indépendance sont muets sur certains aspects importants de l'inspection, dont la technique d'inspection. Cette technique de l'inspection si elle était

définie, aurait permis de bien codifier les modalités d'une bonne inspection auxquelles tout le monde pourrait se référer.

Quoi qu'il en soit, l'inspection des viandes ne saurait se contenter que du cadre trop général qu'est la loi fondamentale 66-48 du 27 mai 1966.

Les décrets d'application qui doivent suivre et régir l'inspection des viandes en particulier, permettraient d'éviter bien des confusions.

III.1.2. ACTION EN DIRECTION DU PERSONNEL :

L'ensemble du personnel des abattoirs doit être en bonne santé ; les vétérinaires comme les ouvriers. Pour ce faire, il est nécessaire de les soumettre à des visites médicales périodiques permettant de déceler les maladies professionnelles.

Il est, par ailleurs, indispensable d'organiser des stages de perfectionnement des agents chargés en la pratique de l'inspection.

De ce point de vue, nous partageons cette idée de THORNTON(57) :

"Aucun Service d'inspection des viandes ne peut prétendre fonctionner efficacement tant que le personnel chargé des inspections courantes, à l'abattoir, sur les marchés, ou ailleurs, n'aura pas reçu au préalable une formation théorique et pratique suffisante".

Enfin, à la tête des abattoirs de grande importance, ainsi qu'à la tête de chaque région, devrait être installé un docteur vétérinaire chargé en particulier du contrôle de salubrité des viandes.

III.1.3. AMELIORATIONS DES CONDITIONS DU CONTROLE :

Nous avons vu à plusieurs occasions des agents se déplacer par leurs propres moyens, sur de grandes distances pour faire le contrôle des viandes.

Les pouvoirs publics, dans le nécessaire accroissement des moyens mis à la disposition de l'élevage de notre pays qui doit s'opérer, devraient également doter ceux qui sont chargés de l'inspection, de moyens logistiques suffisants.

Nous pensons que des voitures pour chaque secteur d'élevage et des mobylettes pour les sous secteurs, mises en permanence à la disposition des responsables avec le carburant, pourraient faciliter le travail et permettre de mieux lutter contre les abattages clandestins.

Au niveau de l'inspection elle même, les différents temps que nous avons largement décrits devraient être respectés.

Nous insisterons, sur l'inspection ante-mortem qui doit être systématique.

L'inspection post-mortem doit porter sur tous les éléments de l'animal à savoir peau, carcasse et viscères dans leur ensemble.

Enfin, les services d'abattoirs devraient veiller à ce que les bouchers et autres personnes qui entravent le bon déroulement de l'abattage et de l'inspection, soient écartés des lieux où ces opérations se déroulent.

III.1.4. ACTION EN DIRECTION DES MASSES :

Comme nous l'avons déjà souligné, une importante œuvre d'éducation sociale est à envisager.

En effet, en matière d'inspection des viandes, plusieurs intérêts, apparemment contradictoires, sont en jeu ; il s'agit :

- de protéger la santé de l'animal et celle du consommateur dont on accepte qu'elle n'a pas de prix.

- faire subir, à une catégorie de la population, que sont les propriétaires d'animaux de boucherie, des pertes économiques considérables.

- de faire en sorte que le vétérinaire, avec son intime conviction, joue le rôle d'arbitre, dans l'application de la réglementation.

Nous partageons l'opinion de ROZIER(50) qui disait : "Un effort d'éducation et d'animation rurale reste à la base d'une promotion du monde agricole".

Ainsi, devrait-on vulgariser davantage tout ce qui a trait à l'inspection des viandes et abats.

A ce titre, une émission comme la radio éducative rurale pourrait faire davantage en direction des éleveurs, professionnels de la viande et consommateurs.

Cela permettrait sans nul doute de limiter les abattages clandestins, c'est à dire de ceux des animaux de boucheries soustraits volontairement au contrôle de salubrité, et destinés à être commercialisés.

Après avoir examiné ces considérations générales indispensables à une amélioration de l'inspection des viandes et abats, nous allons, dans le chapitre suivant, voir comment on peut lutter contre les pertes dues aux saisies.

C H A P I T R E II.

LA LUTTE CONTRE LES PERTES DE VIANDES.

Nous avons déjà estimé à environ 193 tonnes de viandes et d'abats, les pertes occasionnées par les saisies.

Ce chiffre, qui intéresse la seule région du Cap-Vert, peut montrer l'importance des pertes en protéines animales dues à l'inspection des viandes au Sénégal.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'entreprendre diverses actions destinées à lutter contre ces pertes. Ces actions doivent être envisagées suivant les plans de la zootechnie, de la prévention des maladies, de l'hygiène des viandes et de la création d'un fond d'entraide.

III.2.1. SUR LE PLAN ZOOTECHNIQUE :

La bataille contre les grandes maladies infectieuses de l'élevage étant presque gagnée, comme nous l'avons déjà souligné, il convient de mener celle des parasitoses majeures.

Il restera alors à envisager des actions d'encadrement et de production.

De telles actions ne sont qu'imparfaitement menées actuellement.

Pour espérer avoir une quantité suffisante de viande de bonne qualité, il faudrait y mettre du prix.

En particulier, il faudrait renforcer l'action d'hydraulique pastorale, mener une politique d'aménagement des pâturages et améliorer dans son ensemble l'alimentation du bétail.

Il faudrait aussi améliorer d'autres paramètres tels que la productivité du troupeau, les systèmes d'exploitation entre autres.

L'expérience récente d'encadrement, menée par la Société de développement de l'élevage dans la zone sylvo-pastorale (S.O.D.E. S.P.), semble déjà prometteuse.

D'autres actions sont à mener par les pouvoirs publics ou par d'autres promoteurs.

Car comme le dit FERRANDO(26) : "L'élevage n'est l'exclusivité de personne mais ceux qui, s'adaptent à son évolution et comprennent ses problèmes, aideront les éleveurs à atténuer leurs tracasseries en rendant leurs entreprises plus rentables, y tiendront dans l'avenir une place de choix".

III.2.2. SUR LE PLAN DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE :

On a l'habitude de dire "qu'il vaut mieux prévenir que guérir".

Ainsi, si l'on veut limiter les pertes dues aux saisies, au Cap-Vert comme à l'intérieur du pays, il faut mener des actions bien précises.

De par les informations tirées des saisies par motif et par espèce, l'on peut savoir dans quelles voies s'engager pour lutter contre les causes.

A) RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES ABATTOIRS :

L'inspection des viandes au Cap-Vert, moyen privilégié de diagnostic de la situation sanitaire du cheptel, nous donne les indications suivantes :

- En pathologie infectieuse, bien que les diagnostics posés à l'abattoir restent à améliorer, il semble que la situation ne soit pas alarmante.

Cependant, il y a des processus morbides chroniques à étiologie indéterminée qui ne sont que des découvertes d'abattoirs et dont il convient de déterminer l'origine.

En effet, ces infections causent des pertes économiques considérables, surtout parce que c'est le foie, organe important chez les ruminants dans le métabolisme de l'azote protéique et non protéique, qui en est le siège.

Il convient, tout en renforçant la lutte au plan de la prophylaxie classiquement effectuée, d'orienter les efforts dans le diagnostic et la prévention des maladies considérées jusqu'ici comme peu préoccupantes.

- Les maladies parasitaires demeurent un souci majeur pour l'élevage sénégalais.

Nous avons vu que la distomatose, la schistosomose et la cysticercose, pour ne citer que celles des maladies dont les rapports d'abattoirs font état, sévissent dangereusement dans nos élevages.

En outre, il ne fait aucun doute que d'autres parasitoses, malgré les quelques actions de déparasitage menées çà et là, sont aussi redoutables.

Nous proposerons donc quelques moyens de prévenir les affections parasitaires.

- En améliorant l'action zootechnique, comme déjà préconisée, certains motifs pourraient sinon disparaître, du moins fortement régresser.

C'est le cas de lacachexie, de l'hydrocachexie qui sont le résultat de la misère physiologique souvent consécutive à la sécheresse.

- Enfin, les accidents de saignée, qui entraînent les congestions hépatiques et pulmonaires, pourraient être évités.

La cause est que les carcasses ne sont pas suspendues après abattage et donc la saignée est incomplète.

L'Islam ne s'opposerait pas à ce qu'après avoir égorgé un animal, ce dernier puisse être suspendu pour en faciliter la saignée.

Après ces renseignements qu'on peut tirer des données de l'inspection des viandes, l'on peut maintenant envisager quelques propositions concernant la lutte contre les maladies.

B) METHODES DE LUTTE :

1°) Prophylaxie médicale des maladies infectieuses.

Elle vise à rendre réfractaires les organismes sensibles à une maladie grâce aux moyens immunologiques.

On se doit de rappeler, que l'action de prophylaxie contre les maladies infectieuses, existe au Sénégal, et se présente suivant les trois grands axes que nous énumérons avec FALL(23) :

- "application des mesures conservatoires contre la peste bovine et mise en œuvre de mesures draconiennes lors d'éclatement de foyer ;

- lutte systématique contre la péripneumonie contagieuse bovine (P.P.C.B) ;

- vaccination, à la demande ou lors d'éclosion de foyers contre les maladies telluriques" ;

Au Sénégal seules les vaccinations contre le P.P.C.B et la peste bovine sont gratuites et prises en charge par l'Etat. Les autres vaccinations sont payantes.

Nous pensons qu'il convient de maintenir cette action en la renforçant par la garantie de mettre à la disposition des équipes qui vaccinent, les moyens logistiques qui leur font souvent défaut.

Par delà cette médecine de groupe, il nous semble indispensable de doter les services d'élevage des moyens qui leur permettent aussi de faire des interventions individuelles.

Ceci semble indispensable, surtout eu égard à la sédentarisation qui s'opère de plus en plus.

2°) Lutte contre les maladies parasitaires.

Il y a une lutte antiparasitaire assez substantielle au Sénégal. Les raisons sont nombreuses.

En effet comme le disent TCURE et Collaborateurs(59), "les agents vétérinaires, chargés de la protection sanitaire et de la promotion de l'élevage au Sénégal, considèrent unanimement les maladies parasitaires comme un obstacle majeur aux actions visant à développer et intensifier l'élevage".

Nous insisterons particulièrement sur la cysticercose, qui est une cestodose et les trématodoses que sont la distomatose et la schistosomiase.

En effet des efforts restent à faire car ces maladies causent encore de lourdes pertes à l'élevage.

La lutte contre la Distomatose.

- Par action sur le milieu :

Le cycle de développement de Fasciola gigantica a été décrit en détails dans le dernier chapitre de la deuxième partie.

Ce cycle permet d'observer que les zones humides sont plus favorables.

Ainsi au Sénégal, les régions de Casamance, du delta du Fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers, le Sud du Sine Saloum et, enfin, la région de Tivaouane et les pourtours du lac M'boro sont celles où sévit plus particulièrement la fasciolose.

Il convient, dans ces zones, de lutter contre les mollusques hôtes intermédiaires par l'utilisation de molluscicides efficaces.

A ce propos une plante harbacée poussant au Sénégal, Ambrosia maritima semble efficace contre les mollusques.

Les propriétés molluscicides de cette plante, confirmées par VASSILIADES et DIAW(60), pourraient être mises à profit.

Les substances cliniques sur lesquelles des études sont en cours pourraient également être essayées.

Les programmes de barrages et d'aménagements de cours-d'eau devraient tenir compte des conséquences sanitaires possibles, surtout en ce qui concerne les hôtes intermédiaires des parasites de l'homme et de l'animal.

- Action sur l'animal.

Les anthelminthiques sont des produits coûteux, et pouvant avoir des conséquences néfastes. C'est la raison pour laquelle, il convient de bien les choisir et de rationaliser leur utilisation.

Ainsi les points à vérifier pourraient être l'efficacité contre les formes adultes et immatures de parasites et l'absence d'hépatotoxicité.

Le traitement biennuel, systématique des troupeaux, des adultes et surtout des jeunes, un en fin de saison sèche et un en fin de saison des pluies, semble indiqué dans les régions citées plus haut. Ce traitement a valeur de prophylaxie.

Par ailleurs, un traitement curatif, individuel peut être envisagé.

b) Lutte contre la Chistosomose.

La schistosomose peut avoir des incidences sur la santé humaine. Cela, ajouté à son incidence importante sur l'économie animale, fait qu'une attention particulière doit lui être accordée.

La lutte par action sur le milieu pour supprimer les mollusques hôtes intermédiaires qui sont les bulins, semble la seule efficace en l'état actuel des connaissances.

c) LA LUTTE CONTRE LA CYSTICERCOSE MUSCULAIRE :

Les rappels parasitologiques que nous avons faits dans le dernier chapitre de la deuxième partie, montrent que l'homme représente l'hôte définitif de Taenia saginata et Taenia solium, alors que le bœuf et le porc, en sont respectivement les hôtes intermédiaires.

Il est par conséquent important de sensibiliser l'opinion sur ce fait. Le seul fait de prononcer la saisie des carcasses et des organes ladres ne suffit pas à en combattre la cysticerose.

Il faut aussi mener la lutte au niveau de l'homme.

I. Au niveau de l'homme.

Un porteur de taenia élimine des œufs selon trois modalités :

- les anneaux évacués individuellement ;
- les anneaux et œufs émis dans les selles ; milieu extérieur,
- les œufs collés aux marges de l'anüs.

La dispersion des œufs de ténia par un porteur est donc multiforme.

+ contamination des bovins et porcins.

La transmission directe, à l'étable, par la main souillée de l'homme est possible, mais peu commune. Par contre, la transmission indirecte par l'intermédiaire de la nourriture du bétail ou de son environnement est plus fréquente.

+ la lutte.

- Dépistage du taeniasis humain et traitement des malades.

Le dépistage est difficile, car peu de malades savent qu'ils sont porteurs de taenia.

Le diagnostic de la maladie n'est pas toujours aisé.

A chaque fois qu'un malade est découvert, on devra le traiter.

- Consommation de viande bien cuite.

La cuisson bien poussée pratiquée chez nous permet de lutter efficacement contre le taenia.

Mais les nouvelles habitudes culinaires qui poussent les populations à manger du beefsteak saignant, et qui s'étendent de plus en plus en campagne sont à proscrire.

- La construction de fosses d'aisance.

Il est assez commun, surtout en brousse de voir des maisons sans fosse d'aisance.

Il est donc important que les populations rurales aménagent des fosses d'aisance pour lutter contre la dissémination des œufs qui contaminent le bétail.

II. Au niveau de l'animal.

+ Les retraits de viandes ladres aux abattoirs, ont pour but d'éviter la contamination du consommateur.

Ainsi l'abattoir représente un maillon important de la chaîne de lutte où il faut agir en matière de Cysticercose.

En effet par le biais de l'inspection des viandes, on a un moyen important de savoir le taux d'infestation parasitaire.

Mais comme le dit EUZEBY(21) "l'inspection des viandes, telle qu'elle est conçue, et telle que, pour des raisons commerciales, on ne peut la concevoir autrement, ne dépiste au maximum que 60 pour 100 des bovins parasités".

Pour aborder dans le même sens, on peut ajouter qu'au Sénégal, lorsque l'infestation est très légère, les inspecteurs autorisent la consommation.

En outre dans certains cas, lorsque l'infestation est légère intéresse une bonne carcasse, les préposés peuvent envoyer cette dernière à l'assainissement.

Dans tous ces cas, les registres sont muets, et il est donc difficile de connaître le taux exact d'infestation du cheptel à l'abattoir.

Il serait souhaitable que ces derniers cas, comme pour les saisies, figurent dans des rubriques particulières des registres d'abattoirs.

+ L'assainissement des carcasses.

Lorsqu'on trouve moins d'une vésicule ladrique par décimètre carré, il est recommandé de prononcer la saisie et l'envoyer à l'assainissement.

L'assainissement constitue un moyen de récupération de la viande.

Comme le dit DUTOT(18), "cependant cette pratique de récupération des viandes entraîne des servitudes techniques coûteuses et une dépréciation non négligeable des denrées".

L'assainissement par le froid n'est concevable que dans les localités où existent des installations adéquates. Il est utile de rappeler quelques températures de congélation de la viande susceptibles après un délai plus ou moins long, de tirer les cysticerques :

- Le comité mixte FAO-OMS propose une congélation sans interruption d'au moins de 10 jours à au moins - 10°C ().

- Des travaux de BARTELS cité par DUTOT(18) et des propositions de ^{dernier} ~~œ~~/il ressort que le législateur pourrait autoriser les traitements d'assainissement suivants :

- Une congélation à - 20°C pendant 72 heures après réfrigération de 24 heures à une température située entre 0 et 2°C.

- Une congélation à - 35°C pendant 48 heures après une réfrigération de 24 heures à une température située entre 0-2°C.

- Une congélation sans réfrigération préalable à une température de - 20°C pendant 48 heures.

En dehors de l'assainissement par le froid, la cuisson constitue un bon moyen pour tuer les cysticerques.

Une cuisson à 100°C pendant 2 heures est généralement recommandée.

+ La prophylaxie.

La prophylaxie sera retenue comme action à mener au niveau de l'animal vivant. Il y a eu de nombreux essais de vaccinations des bovins à travers le monde.

Nous insisterons, pour notre part, sur la prophylaxie sanitaire.

Il convient de faire éviter, aux animaux, les sources de contagé directe, notamment certains pâturages et cours-d'eau suspects.

Après avoir envisagé les divers aspects de la prévention en général et de la lutte contre les saisies, nous insisterons dans le sous chapitre suivant sur l'hygiène qu'il convient d'observer dans le secteurs des viandes.

III. 2.3. L'HYGIENE DANS LES ABATTOIRS :

Le manque d'hygiène caractérise souvent nos abattoirs. Il convient de faire plus d'efforts dans ce sens. En effet l'hygiène de la préparation des viandes, évite les saisies pour congestions et les putréfactions.

Il n'est pas rare au Sénégal en général, et au Cap-Vert en particulier de voir les bouchers eux mêmes travailler avec des tenues malpropres. Il est fréquent de voir des personnes étrangères aux abattoirs toucher à toutes les parties des carcasses.

Les autorités devraient faire des efforts supplémentaires dans la réglementation de l'accès à l'abattoir.

Mais ce qui nous préoccupe essentiellement, c'est la destination des produits saisis. Pour les abattoirs de Dakar, il arrive qu'on dilacère les organes saisis pour les jeter dans les conduits d'eaux usées. Pour les carcasses, souvent à Dakar toujours, on les envoie parfois au Parc Zoologique de Hann pour la nourriture des carnivores.

Par ailleurs dans tous les abattoirs de la région, il arrive le plus souvent, qu'on brûle les carcasses ou qu'on les enfouisse.

Il convient, à propos des viandes et abats saisis, de faire les remarques suivantes :

- Comme le dit ALBERTSEN(4), l'inspecteur des viandes doit s'assurer que "la viande saine ne soit pas contaminée ou parasitée à l'abattoir même, par contact direct ou indirect avec la viande saisie".

- En outre, selon les recommandations de comité mixte FAO-OMS d'experts de la Santé publique vétérinaire(62), "il est urgent d'étudier de manière approfondie toutes les méthodes proposées pour le recyclage ou autre traitement des carcasses d'animaux, des abats et des déchets, afin de réduire à un minimum les risques qui en résultent pour la santé de l'homme et des animaux".

Nous pensons que les vétérinaires et les autorités du Service d'Hygiène devraient davantage collaborer dans le sens qui éviterait que les produits saisis ne soient une source de réensemencement du milieu.

Ainsi dans ce souci, il conviendrait de tenir des registres où seront mentionnées les quantités de denrées destinées aux établissements demandeurs ainsi que l'identité de ces derniers.

Les établissements qui reçoivent des saisies, pourraient d'ailleurs contribuer au fonds d'entraide dont nous faisons l'étude dans le sous-chapitre suivant.

III.2.4. FONDS D'ENTRAIDE :

Les saisies de viandes opérées à l'abattoir se font entièrement au préjudice des bouchers.

Or l'opération de saisie est avant tout menée pour protéger le consommateur. Elle est destinée essentiellement à moraliser le marché et à protéger la santé publique.

Il semble convenable par conséquent d'envisager une structure qui permettrait d'amortir les pertes enregistrées par les bouchers.

Etant donné que nous ne maîtrisons pas certains paramètres, il nous sera difficile de faire des propositions chiffrées. C'est la raison pour laquelle, notre propos se cantonnera dans le cadre général que voici :

- Il est indiqué, tout d'abord, de déterminer l'ensemble des établissements qui reçoivent des saisies et de leur proposer des prix d'achat convenables.

- Il faut ensuite déterminer les coûts de toutes les opérations d'assainissement des viandes.

- Les bouchers et professionnels de la viande devraient s'organiser ainsi que des organismes d'exploitation comme la SERAS, pour participer au fonds d'entraide à des taux dont on discutera annuellement.

- Les consommateurs, pour leur part, par le biais de l'Etat ou des communes apporteraient 30 pour 100 des fonds de la caisse d'entraide.

- Les vétérinaires devraient dresser la liste des affections ou motifs pour lesquels on devrait indemniser les bouchers.

— Ils pourraient tenir compte à cet effet de la fréquence des motifs, de l'importance de la saisie qu'ils entraînent et de son caractère pathologique ou non.

A l'issue de toutes ces études, le Conseil d'Administration, organe de gestion du fonds d'entraide, statuera sur les taux et les motifs susceptibles de remboursement ainsi que ceux qui pourraient en bénéficier.

Le fonds d'Entraide pourrait exister au niveau des grands abattoirs et à la tête de chaque région.

En résumé de cette partie, nous remarquons que les saisies pourraient sinon disparaître du moins régresser si les actions que nous proposons sont entreprises.

Dans tous les cas, nous insisterons sur l'action zootechnique, sur la lutte antiparasitaire qui doit être systématisée au même titre que la lutte contre les maladies infectieuses, sur la sensibilisation de l'opinion et des professionnels de la viande et, enfin, sur la nécessité d'indemniser les bouchers.

CONCLUSIONS GENERALES

De 1971 à 1980, 1.650.424 animaux de boucherie des espèces bovine, porcine, ovine et caprine, équine et cameline, ont été abattus et contrôlés dans la région du Cap-Vert ; ce qui représente en moyenne 60 pour 100 de tous les abattages contrôlés du Sénégal.

Les bilans statistiques que nous avons dressés à partir des rapports d'abattoirs, et relative aux saisies occasionnées par l'inspection de ces animaux, révèlent les motifs dominants suivants : la distomatose, la cysticerose, la schistosomose, les abcès divers, la congestion, les viandes insuffisantes et la putréfaction.

Ces motifs dominants ont entraîné pour la seule région du Cap-Vert, pendant la dernière décennie, des pertes en viandes de l'ordre de 200 tonnes correspondant à une valeur estimée à environ 70.000.000 de francs C.F.A.

Ces constatations montrent que les services vétérinaires ont combattu efficacement les grandes maladies infectieuses, mais que l'importance du coût des pertes dues aux saisies, indique l'ampleur des efforts à entreprendre.

Pour ce faire, nous avons suggéré :

1°) Que les bases juridiques du contrôle des viandes soient complétées, notamment en insistant sur les techniques d'inspection.

2°) Que l'inspection soit améliorée dans le sens du respect de tous ses principes, et que les services responsables soient dotés de suffisamment de moyens logistiques.

3°) Que de véritables actions zootechniques soient entreprises, en particulier dans les domaines des pâturages, de l'hydraulique pastorale et de l'encadrement des éleveurs.

4°) Que la lutte contre les maladies infectieuses soit maintenue et renforcée, et que celle contre les parasites soit systématisée. En outre, pour prévenir ces maladies des règles strictes d'hygiène doivent être observées.

5°) Qu'une campagne de formation et d'information des ouvriers d'abattoirs et des consommateurs soit menée. Ces derniers sont en effet mal informés, ainsi qu'a eu à le souligner le récent séminaire national sur la définition d'une stratégie du contrôle de la qualité des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine. De ce fait, comme le dit JEAN-BLAIN(31) : "avec son ignorance des aliments qu'il mange, le consommateur met presque toujours son porte-monnaie en danger et quelque fois sa vie".

6°) Qu'enfin un fonds d'entraide soit mis en place, qui allégerait le tribut que l'élevage et les bouchers payent pour protéger la santé de l'homme et des animaux.

Nous souhaiterions que cette thèse en ouvre la voie à d'autres pour contribuer à la lutte contre les pertes occasionnées par les saisies et à l'éminente tâche de santé publique, dont nous osons entrevoir "l'aube d'un jour nouveau".

B I B L I O G R A P H I E :

1. ABIOLA (F.A) :

Contribution à l'étude des anthroponoses infectieuses
Majeures en Afrique.

Th : Méd. vet : Dakar : 1979 ; 3.

2. ADEHAN (R.K) :

Contribution à l'étude de la réglementation de l'inspection
des denrées alimentaires d'origine animale en République
Populaire du Bénin.

Th : Méd. vét : Dakar : 1980 ; 17.

3. ADAM (Z.P) :

Contribution à l'étude de la Réglementation vétérinaire au
Togo relative au contrôle de la commercialisation du bétail
à l'inspection des viandes.

Th : Med. vet : Dakar : 1976 ; 9.

4. ASSOGBA (M.N) :

Contribution à l'étude de la couverture des besoins en
protéines d'origine animales en République Populaire du Bénin.

Th : Med. vet : Dakar : 1977 ; 2.

5. ALBERTSEN (V.E) :

Elimination et Récupération des sous-produits.

Extrait de l'Hygiène des Viandes, F.A.O, 1958 ; 283-302
(études agricoles ; 34).

6. BA (Mbaye) :

Le problème de la viande au Sénégal.

Th : Med. vet : Toulouse : 1970 ; 17.

7. BASCOU (V) et VILLAIN (L) :
Manuel de l'inspection des viandes
Paris : Georges Carre, 1890 : 632.

8. BATHILY (P.B) :
Contribution à l'économie de la viande au Sénégal
Th : Med. vet : Dakar : 1975 ; 10.

9. CHARRON (A) :
Etude statistique des saisies de viandes de bovins à
l'abattoir municipal de Lyon.
Th : Med. vet : Lyon : 1971 ; 73.

10. DIA (P.D) :
L'élevage ovin au Sénégal.
Situation actuelle et perspective d'avenir.
Th : Med. vet : Dakar : 1979 ; 4-

11. DIALLO (I) :
Contribution à la lutte contre les maladies contagieuses
animales du Sénégal : bilan et perspectives.
Th : Med. vet : Dakar : 1978 ; 4.

12. DIALLO (M.S) ; BA (M) ; NDAO (A) et NDIAYE (A.L) :
La commercialisation de la viande bovine au Sénégal.
IIIème journées Médicales de Dakar
communications du Programme vétérinaire du 9 au 14
avril ; 1973.

13. DESBORDES (F.J) :
Sur la Responsabilité Civile du vétérinaire.
Th : Med. vet : Toulouse : 1971 ; 23.

14. DIEBATE (I) :

Contribution à l'étude des zoonoses infectieuses au Sénégal.
Th : Med. vet : Alfort : 1973.

15. DRIEUX (H) :

Pourquoi et comment les vétérinaires hygiénistes des denrées alimentaires animales veillent à la protection de la santé de l'homme.

Numéro spécial de la Revue des étudiants des Ecoles vétérinaires françaises. 1965 - 288 pages.

16. DRIEUX (H) :

Inspection post-mortem et jugement des carcasses tuberculeuses.

Extrait de l'hygiène des viandes,

Rome:211-231 F.A.O, 1958 étude agricole ; 34.

17. DUMARET (F) :

Le cinquième quartier du mouton.

Th : Med. vet : Alfort : 1972 ; 89.

18. DUTOT (C) :

Considérations sanitaires et économiques de la Cysticercose bovine en France.

Th : Doct. vet : Alfort : 1974 ; 65.

19. EUZEBY (J) :

Les zoonoses helminthiques

Paris : Vigot Frères, 1964 - 389 pages.

20. EUZEBY (J) :

Les maladies vermineuses des animaux domestiques et leur incidence sur la pathologie humaine : maladies dues aux plathélmintes.

Paris : Vigot et Frères, 1969 - 663 pages.

21. EUZEBY (J) :

Un problème de vieille actualité :

La cysticercose musculaire des bovins (ladrerie bovine).

Bull. soc. sci. vet et med.

1973, 75 (5). 293.

22. EUZEBY (J) :

L'inspection parasitologique des carcasses.

Rev. med. vet. Lyon : 1967. 841.

23. FALL (P.D) :

Note succincte sur la situation sanitaire et les méthodes de prophylaxie appliquées au Sénégal pendant l'année 1976.

D.S.P.A.

Ministère du Développement Rural du Sénégal 12 pages.

24. FAYE (G) :

Etude statistique sur les saisies des viandes de bovins à l'abattoir de Lyon, de 1955 à 1957.

Th : Med.vet : Lyon 1961.

25. FERRANDO (R) :

Protéines animales et alimentation humaine.

Numéro spécial. Revue des étudiants des Ecoles vétérinaires françaises.

1965, 288 pages.

26. FERRANDO (R) :

Profils Biochimiques, Sémiologie et Elevage moderne.

Cah. Med. vet., 1971, vol. 40, (2) P.47-56.

27. FERNEY (J) :

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires
de Dakar :

Cah. Med. vet., 1975 : 45, p.5-17.

28. GLAS (J.F) :

De la responsabilité du vétérinaire inspecteur

Th : Med. vet : Lyon : 1966 ; 49.

29. GORDON (Hugh M.C.L) :

L'importance économique des infestations du mouton
par les parasites gastro-intestinaux

in Faim mondiale de protéines,

F.A.O, Ralways, 1967 : 43-50.

30. HOUTHUIS (M.J.J) :

Transport, traitement ante-mortem et Inspection des
animaux destinés à l'abattage.

Extrait de l'hygiène des viandes.

Rome : F.A.O, 1958 : 123-135 (études agricoles) ; 34.

31. JEAN-BLAIN (M) :

Les aliments d'origine animale destinés à l'homme.

Paris : Vigot Frères, 1948 : 573 p.

32. JEPSEN (A) :

Application des épreuves bactériologiques et biochimiques
à l'application de la salubrité des viandes et produits carnés

extrait de l'Hygiène des viandes, Rome F.A.O : 1958 :

p.253-268 (études agricoles 34).

33. KOMBATE (L.D) :

Contribution à l'étude des abcès à l'abattoir de Lomé (Togo).

Th : Med. vet : Dakar : 1975 ; 5.

34. KOFFI (V) :

Contribution à l'étude Epizootiologique descriptive de la Fasciolose bovine en Afrique de l'Ouest : Le cas du Nord de la République populaire du Bénin.

Th : Med. vet : Dakar : 1980 ; 20.

35. KONTE (M) :

Des incidences d'une zoonose infectieuse majeure en zone d'enzootie. La brucellose bovine en moyenne Casamance.

Th : Med. vet : Dakar : 1981 ; 2.

36. LABIE (Ch) :

Le vétérinaire protecteur de la santé publique : Le problème des maladies transmissibles par les denrées alimentaires d'origine animale.

Congrès national des vétérinaires de Royan du 26-29 septembre 1974.

37. LA FENETRE (H) et DEDIEU (P) :

Techniques systématiques de l'inspection des viandes de boucherie,

Paris : Vigot et Frères, 1966.

38. LECLERCQ (P) :

Mannet des Agents d'inspection des aliments d'origine animale.

I.E.M.V.T ; 1973 (8) 179 p.

39. LE GUILLERMIC (Eugène J.Y) :

Les abcès du foie chez les bovins d'abattoirs.
Etude statistiques. Nature des Gernis
Th : Med. vet : Alfort : 1969.

40. MANN (I) :

La préparation des viandes dans les pays sous-développés.
Abattages - conservation.
Rome : F.A.O. 1962 - 206 p.

41. MITCHELL (J.R) :

Guide to meat inspection in the tropics.
Technical communication N° 1
Of the common wealth bureau
Of animal Health weybridge.

42. NDAO (A) :

La Fasciolose bovine au Sénégal
Th : doctorat vet : Toulouse ; 1969 ; 15.

43. NDIAYE (Ah. L), AKAKPO (J), BALAM (F) et SEYDI (M) :

Le rôle de santé publique du vétérinaire dans les pays
en voie de développement.
7ème Congrès des vet. afr. Accra, 3-7 avril 1978.

44. NDIAYE (Ah.L) et BA (C.) :

Elevage et coopération en Afrique tropicale
L'exemple du Sénégal.
Rev. Elev. Med. vet. pays trop, 1972, 25 (3) : 433-443.

45. NDIAYE (Ah.L) :

Aliments et mycotoxines
extrait des notes africaines, IFAN, 1977 (153).

46. NDIAYE (Ah.L) :

Productions animales et santé publique
extrait Notes africaines, IFAN, 1977 (154) : 47-53.

47. NDIAYE (Ah.L) :

Bilan de l'élevage au Sénégal
Th : Med. vet : Lyon : 1963 ; 30.

48. OUEZZAN (Jean-André) :

Le règlement sanitaire de l'inspection dans les abattoirs.
Th : Med. vet : Alfort : 1969 ; 94.

49. PUMAIN (E) :

La législation et le contrôle alimentaire au Sénégal.
Division de la Nutrition ONU
Rome : F.A.O, 1970, Tapport Tech ; 3
AGS/SEN 5. Rome 1970, 37 p.

50. ROZIER (J) et LEPISSIER(H) :

La production de viande en Afrique noire francophone
Rec. Med. vet, 1974, 150 (4) : p.305-317.

51. ROZIER (J) :

La consommation de viande en Afrique noire francophone
Rec. Med. vet. 1974, 150 (6) : 530 à 540.

52. SAMSON :

Dominantes Pathologiques observées aux abattoirs du Togo :
Incidences économiques et sociales
Th : Doct. vet : Dakar : 1980 ; 15.

53. SCHMID (G) :

Inspection Post-mortem et jugement des carcasses parasitées
extrait de l'hygiène des viandes,
Rome : F.A.O ; 1958, 233-251 (études agricoles 34).

54. SEYDI (M), POUYE (A), LAKH (F) :

Evolution de la législation sénégalaise et situation actuelle.
Séminaire national sur la définition d'une stratégie du contrôle des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine, tenu à Dakar du 1er au 5 juin 1981, 21 pages.

55. THIONO (X.F) :

Contribution à l'étude des conséquences économiques de la cysticercose bovine en Haute-Volta.
Th : Doct. vet : Dakar : 1980 ; 12.

56. THORNTON (H) :

Principes généraux de l'inspection post-mortem et de l'appréciation de la salubrité des viandes.
EXTRAIT DE L'HYGIENE DES VIANDES, F.A.O.
Rome , 1958, 195-209 (études agricoles 34).

57. THORNTON (H) :

Formation théorique et pratique des inspecteurs des viandes.
L'hygiène des viandes.
Rome : F.A.O, 1958 études agricoles ; 34, p.323-329.

58. TOURE (S.M), JUMINER (B), VASSIALIADES (G), MOREL (P.C):

Les maladies des animaux domestiques et leurs répercussions sur la santé publique en Afrique noire :
Les anthroponoses parasitaires
in Med. d'Afrique noire.
1971, 18 (10) pages 736-745.

59. VASSIALIADES (G), TOURE (S.M), DIAW (O.T), GUEYE (A) :

Les contraintes parasitaires dans l'élevage du bétail au Sénégal.

Répercussions économiques et Essais de solution.

Séminaire production animale du 24-26 mars 1981.

60. VASSIALIADES (G) et DIAW (O.T) :

Action molluscicide d'*ambrosia maritima*

(Essais d'efficacité et de toxicité)

Dakar : Rapport annuel sur les recherches de parasitologie vétérinaire, (L.N.E.R.V 1979) pages 69-74.

ANONYMES :

61. F.A.O. :

- Deuxième rapport du comité mixte F.A.O/O.M.S d'experts de l'hygiène des viandes.

Rome : F.A.O 1962, Etude agricole, 58).

62. F.A.O. :

- Contribution de la profession vétérinaire à l'action de santé publique.

Rome : F.A.O. 1975, études agricoles, 96).

63. Résolution du séminaire national sur la définition d'une stragène du contrôle des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine.

Dakar du 1er au 5 juin 1981.

64. République du Sénégal :

- Rapports annuels de la Direction de la Santé et des production animales (D.S.P.A), de 1971 à 1977.

65. République du Sénégal :

- Rapports mensuels du Service régional de la Santé et des productions animales du Cap-Vert de 1971 à 1980.

66. République du Sénégal :

- Ministère du Développement Rural D.S.P.A.
Sous-Secteur "Elevage"
Préparation du VIème plan.

TEXTES LEGISLATIFS : LOIS :

67. - Loi française du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles Arch. Nat, recueil textes A.O.F. Dakar.
68. Loi N°66-48 du 27 mai 1966 portant sur le contrôle des produits alimentaires et à la répression des Fraudes. JORS N°3829 du 25 juin 1966, Arch. Nat, Dakar.

TEXTES REGLEMENTAIRES : DECRETS :

69. Décret 62-0258/MER du 5 juin 1962 relatif à la police sanitaire des animaux. JORS N°3540 du 12 juillet 1962, Arch. Nat, Dakar.
70. Décret 64-037 du 6 février 1964 rendant obligatoire le dépôt dans un entrepôt frigorifique des viandes destinées à la consommation. Arch. D.S.P.A.
71. Décret 68-507 du 7 mai 1968 réglementant le contrôle des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. JORS N°3962 du 25 mai 1968. Arch. Nat., Dakar.

72. Décret 68-508 du 7 mai 1968 fixant les conditions de recherche et de constatation des infractions à la loi 66-48 du 27 mai 1966. JORS N°3962 du 25 mai 1968 Arch. Nat., Dakar.

ARRETES :

73. Arrêté N°378 du 20 février 1941 réglementant le fonctionnement du service vétérinaire de la commune de Dakar. JO. A. O. F 61-62 pages 259-260, Arch. Nat. Dakar annexe N°6.
74. Arrêté N°07310/MDR du 28 juin 1976 portant organisation de la Direction de la santé et des productions animales. Arch. D. S. P. A. Dakar.

TABLE DES MATIERES :

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>Pages</u> : 1
--------------------------	---------------------

PREMIERE PARTIE :

L'INSPECTION DES VIANDES AU SENEGAL : ORGA-
NISATION ET CONSEQUENCES :

CHAPITRE I. L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DES
SALUBRITES DES VIANDES ET ABATS.

I.1.1. Les bases juridiques de l'inspection des viandes.....	5
I.1.2. Les abattoirs du Cap-Vert.....	7
I.1.2.a) Les abattoirs traditionnels.....	7
I.1.2.b) Les abattoirs modernes.....	7
I.1.3. Les modalités de l'inspection des viandes et abats dans les abattoirs.....	8
I.1.3.a) Surveillance des conditions de transport et de débarquement des animaux.....	9
I.1.3.b) L'inspection Ante-mortem.....	10
I.1.3.c) L'inspection Post-mortem.....	10
I.1.3.d) Contrôle des conditions hygiéniques de préparation des viandes.....	12

CHAPITRE II. : RESULTATS OU CONSEQUENCES DE
L'INSPECTION DES VIANDES ET ABATS.

I.2.1. Conséquences administratives.....	14
I.2.1.A/ L'Estampillage.....	14
I.2.1.B/ La consigne.....	14

.../..

I.2.2. Les saisies.....	14
I.2.2.A/ Bilans numériques annuels des saisies.....	14
A.1) Saisies partielles.....	14
A.2) Saisies totales de carcasses.....	27
I.2.2.B/ Bilans décennaux des saisies : les motifs dominants.....	40
- Bilan des saisies partielles.....	41
- Bilan des saisies totales.....	42

CHAPITRE III. : ETUDE SPECIALE DES MOTIFS
DOMINANTS :

I.3.1. Les motifs de saisie partielles.....	45
I.3.1.A/ Distomatose.....	45
a) Rappels parasitologiques.....	45
b) Observations à partir des abattoirs.....	46
I.3.1.B/ La systicercose.....	49
a) Rappels parasitologiques.....	50
b) Les renseignements d'abattoirs.....	51
I.3.1.C/ La schistosomose.....	51
I.3.1.D/ Les abcès.....	53
I.3.1.E/ La congestion.....	54
I.3.2. Les motifs de saisie totale.....	54
I.3.2.A/ Les viandes insuffisantes.....	54
I.3.2.B/ Les putréfactions.....	56

DEUXIEME PARTIE :

INCIDENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DES SAISIES DUES AUX MOTIFS DOMINANTS :

CHAPITRE I. : INCIDENCES ECONOMIQUES DES SAISIES
DUES AUX MOTIFS DOMINANTS :

II.1.1. <u>Etude pondérale</u>	59
- tonnages abattus	
- saisies de carcasses	
- saisies d'abats.	
II.1.2. <u>Evolution des pertes</u>	67
a) étude en fonction de l'année.....	67
b) étude particulière des saisies en fonction des motifs, du poids et de l'année.....	72
II.1.3. Estimation des pertes économiques dues aux saisies.....	75

CHAPITRE II. : CONSEQUENCES SOCIALES DE L'INSPECTION
DES VIANDES :

II.2.1. Problèmes soulevés par l'inspection des viandes.....	78
a) au niveau du vétérinaire inspecteur.....	78
b) au niveau des professionnels de la viande.....	79
II.2.2. Protection de la santé publique.....	79

TROISIEME PARTIE :
AMELIORATIONS SOUHAITABLES

CHAPITRE I. : AMELIORATIONS AU NIVEAU DE L'INSPECTION

III.1.1. Au plan de la législation.....	82
III.1.2. Action en direction du personnel.....	83
III.1.3. Améliorations des conditions de contrôle.....	83
III.1.4. Action en direction des masses.....	84

CHAPITRE II. : LUTTE CONTRE LES PERTES DE VIANDES :

III.2.1. Sur le plan de la zootechnie.....	86
III.2.2. Sur le plan de la prévention.....	87
. Renseignements fournis par les abattoirs.....	87
. Méthodes de lutte.....	89
1°) Prophylaxie médicale des maladies infectieuses.....	89
2°) Lutte contre les maladies parasitaires.....	90
III.2.3. L'hygiène dans les abattoirs.....	96
III. 2.4. Fonds d'entraide.....	97
<u>CONCLUSIONS GENERALES :</u>	100

LE CANDIDAT

VU
LE DIRECTEUR
de l'Ecole Inter-Etats des
Sciences et Médecine
Vétérinaires.

LE PROFESSEUR RESPONSABLE
de l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine vétérinaires.

VU
LE DOYEN
de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie.

LE PRESIDENT DU JURY

VU et permis d'imprimer.....
DAKAR, le.....

LE RECTEUR PRESIDENT DU CONSEIL PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE
DE DAKAR.

SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

"Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'Enseignement vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et mes aînés :

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire.
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE ME SOIT RETIREE S'IL ADVIENNE
QUE JE ME PARJURE".